



**LES CAHIERS DU CRIC**

Partage  
des  
richesses :  
options  
pour la  
Fédération



SEPTEMBRE 2002

# Table des matières

---

2 **Préface**

---

4 **INTRODUCTION**

**Le partage fiscal: une question d'arithmétique ou de valeurs?**  
par Pierre O'Neil

**PREMIÈRE PARTIE: LA PÉRÉQUATION**

---

9 **La péréquation: une question de valeurs et non d'argent**  
par Joe Ruggeri and Frank Strain

12 **La péréquation: ce que c'est et qui paye**  
par Doug Brown

14 **Nous devons rejeter l'idée d'un Canada qui compte des provinces pauvres**  
par Roger Grimes

17 **Un Canadien, ce n'est pas seulement un poste de dépense**  
par John F. Hamm

18 **La péréquation n'atteint pas son but**  
par Bernard Lord

19 **L'absurdité économique de la péréquation**  
par Jean-Luc Migué

21 **La péréquation et la « date d'affranchissement de l'impôt »**  
(CRIC)

23 **À la défense de la péréquation**  
par Stéphane Dion

Centre de recherche et d'information sur le Canada (CRIC)  
2000, av. McGill College, bureau 250  
Montréal (Québec) H3A 3H3  
1-800-363-0963  
Télécopieur: (514) 843-4590  
[www.cric.ca](http://www.cric.ca)

*This paper is also available in English.*

---

**DEUXIÈME PARTIE : LES TRANSFERTS ET LES POINTS D'IMPÔT**

---

- 25 **Pour un nouveau partage des moyens financiers au Canada**  
par la Commission sur le déséquilibre fiscal (Commission Séguin),  
Province de Québec
- 27 **Les points d'impôt : ce que c'est et qui en veut**  
par Doug Brown
- 29 **Une question de priorités, d'équité et d'imputabilité**  
par Monique Jérôme-Forget
- 33 **L'équilibre fiscal au Canada**  
par Stéphane Dion
- 37 **Pourquoi les transferts de points d'impôt renforceront le Canada**  
par Jack Mintz et Michael Smart
- 39 **Pour le bien du Canada — la présence fédérale dans le champ de la santé**  
par Armine Yalnizyan

**TROISIÈME PARTIE : LES VILLES**

---

- 43 **Un excursus sur le déséquilibre fiscal fédéral-provincial-municipal**  
par Gilles Paquet
- 47 **La stratégie urbaine nationale : un besoin criant**  
par Glen Murray

**ANNEXE**

---

- 49 **Transferts fédéraux-provinciaux, 2001-2002**

# Préface

---

Au Canada, ce ne sont pas les études qui manquent sur l'état des finances publiques nationales et sur le meilleur moyen de partager les revenus entre les différents paliers de gouvernement. Au cours des derniers mois, plusieurs rapports ont été publiés concernant la présence ou l'absence de « déséquilibre budgétaire » entre Ottawa et les provinces. Parmi eux, notons le rapport final d'une commission mandatée par le gouvernement du Québec pour enquêter sur la question. Des groupes de réflexion et des chercheurs ont fait paraître nombre d'études et de « documents de travail » portant sur des sujets qui vont de la formule utilisée pour calculer les paiements de péréquation à la meilleure façon d'assurer un financement stable des soins de santé. De leur côté, les dirigeants des plus grandes villes canadiennes ont plaidé pour que le débat d'orientation des politiques soit élargi et tienne compte des besoins, non plus de deux, mais de trois paliers de gouvernement. Entre-temps, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a nommé sa propre commission royale sur « le renouvellement et le renforcement de notre place au Canada ».

Il n'est plus question d'échanges théoriques. Les enjeux sont de taille. Les provinces de l'Atlantique craignent que les belles perspectives créées par les aménagements pétroliers et gaziers au large des côtes ne disparaissent si les revenus qu'ils génèrent sont réduits proportionnellement aux paiements de péréquation. D'un point de vue politique et financier, les gouvernements, aux échelons fédéral et provincial, sont en train de se préparer à répondre à la demande des citoyens, qui souhaitent un système de soins de santé durable et public n'entraînant pas, de préférence, un déficit ou une hausse des impôts. Par ailleurs, les administrations

municipales ne se sentent pas en mesure de jouer le rôle important qui leur est maintenant imparti dans le contexte de l'économie mondialisée, où les entreprises et les travailleurs sont de plus en plus enclins à s'installer au sein des communautés offrant la qualité de vie et le climat économique les plus attrayants. Mais il ne faut pas s'y tromper : l'issue du débat actuel sur le partage des richesses entre les trois paliers de gouvernement influera sur la réussite future du pays en tant que société à la fois concurrentielle et humaine.

Jusqu'à présent, les citoyens — même ceux qui ont manifesté de l'intérêt pour le sujet et sont bien au fait des dossiers d'affaires publiques — se sont essentiellement contentés d'un rôle de spectateurs. Comme l'explique Pierre O'Neil, le débat sur l'avenir de la péréquation, sur le bien-fondé du « transfert de points d'impôt » et sur le statut de nos villes, aussi bien à cause de sa complexité technique que de sa résonance partisane, a su captiver les politiciens et les experts, mais pas le public.

Le présent Cahier du CRIC ne constitue pas une nouvelle étude sur les relations intergouvernementales canadiennes.

Il vise plutôt :

- à offrir aux lecteurs une série d'articles qui les aideront à cerner le débat actuel;
- et à leur fournir un aperçu des principes politiques et des valeurs sociales qui régissent le partage des revenus au sein de la fédération.

Il ne reprend pas, et bien à dessein, les nombreuses recherches existantes sur les aspects techniques du partage des revenus. Il n'a pas pour but de déterminer une meilleure formule de calcul des paiements de péréquation, ni d'établir s'il est vrai ou non que les revenus pétroliers et gaziers de l'Atlantique sont actuellement récupérés de manière injuste. Ses auteurs ne cherchent pas non plus à savoir s'il existe ou non un déséquilibre budgétaire entre Ottawa et les provinces, et ils ne proposent aucun plan de partage des recettes fiscales qui attribuerait des revenus supplémentaires aux municipalités. Les lecteurs intéressés par les recherches sur le sujet sont invités à consulter le Guide éclair sur le site web du CRIC à l'adresse : [www.cric.ca](http://www.cric.ca).

Le but de ce septième *Cahier du CRIC* est plutôt d'exposer les différentes positions tout en cernant bien les enjeux. Nous espérons éclairer ainsi les lecteurs sur le débat et, surtout, sur son importance pour les citoyens et pour le pays.

# INTRODUCTION

## Le partage fiscal : une question d'arithmétique ou de valeurs ?

Pierre O'Neil

C'est bien connu, constitution et finances publiques sont les mamelles qui nourrissent traditionnellement les grands débats d'affaires publiques sur l'évolution de la fédération canadienne.

Une certaine « lassitude constitutionnelle » s'étant installée dans le pays depuis quelque temps, les leaders politiques ont adopté l'autre discours, celui qui puise jusqu'à plus soif au partage des ressources financières au sein de la fédération.

### CONVERGENCE DES DOSSIERS

Ainsi qu'une conjonction de planètes mobilise les scientifiques, de même la convergence de la hausse des coûts du système de santé, de la perception d'un déséquilibre fiscal entre niveaux de gouvernement, des besoins financiers criants des grandes villes canadiennes, et de la critique soutenue du système de péréquation agite la classe politique. Le débat sur ces questions occupera le premier plan de l'actualité dans les mois qui viennent.

Ce septième Cahier du CRIC diffuse des extraits de documents publics et une brochette d'articles originaux, les uns didactiques, les autres argumentaires, destinés à illustrer la diversité des éléments constitutifs du dossier auxquels font face les chefs de gouvernements.

On trouvera donc dans ce numéro des points de vue de spécialistes et de politiques sur la péréquation, un extrait du rapport Séguin sur le « déséquilibre fiscal », la réaction du gouvernement fédéral à cet égard, des opinions sur le transfert des points d'impôt comme élément du partage fiscal. Venus

d'horizons différents, le professeur Gilles Paquet et le maire de Winnipeg, Glen Murray, évaluent de manière semblable la problématique du financement des villes. Enfin, on lira un plaidoyer pour un retour aux valeurs canadiennes, souvent oubliées, dont procèdent des programmes comme celui de la péréquation et de l'assurance-santé.

Ces valeurs de partage, d'équité, de justice distributive constituent les pierres d'angle de toute fédération. Or, dans le débat actuel, elles sont en partie occultées, d'une part par le vocabulaire de la politique politicienne et d'autre part par les inévitables et complexes données techniques relatives au partage des ressources financières dans un système fédéral.

Plus ou moins absentes du débat, ces valeurs restent pourtant porteuses de grande signification dans l'esprit des citoyens. À preuve les idées claires et très fortes qu'ils entretiennent au sujet de la péréquation.

### DES OPINIONS FORTES...

En novembre 2001, *Portraits du Canada*<sup>1</sup>, le sondage annuel du Centre de recherche et d'information sur le Canada (CRIC), révélait en effet que :

- dans une proportion de 83 pour cent, les Canadiens appuient le programme de péréquation;
- fait remarquable, l'opinion sur la politique nationale de partage de la richesse varie très peu d'une région à l'autre;

<sup>1</sup> Centre de recherche et d'information sur le Canada (CRIC), *Portraits du Canada 2001*, Cahier du CRIC n° 4 (Montréal: CRIC, 2002), pp. 22-24; disponible sur le site: [www.cric.ca](http://www.cric.ca).

- plus faible en Alberta et plus fort au Manitoba, le soutien accordé à la péréquation est sensiblement égal chez les citoyens des provinces dites moins bien nanties et ceux des provinces considérées comme plus riches;
- la mesure de l'appui massif à la péréquation ressort tout aussi clairement de l'absence d'une volonté réelle des Canadiens d'en réduire la portée et cela, en dépit des critiques émanant des dirigeants provinciaux ou encore des économistes et des universitaires qui assimilent parfois le programme à un service social engendrant la dépendance financière des provinces bénéficiaires;
- une très forte majorité de Canadiens considèrent que la réduction des inégalités économiques régionales doit constituer une priorité des gouvernements;
- enfin, pour améliorer le fonctionnement de la fédération, 93 pour cent des Canadiens estiment prioritaire que les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent davantage et 80 pour cent croient qu'il vaudrait mieux que les gouvernements travaillent ensemble plutôt que de s'en tenir strictement à leurs juridictions.

### MAIS DES CITOYENS ÉTRANGERS AU DÉBAT

Comment expliquer, dans ces circonstances, l'apparente incapacité des citoyens de s'intéresser aux discussions sur la péréquation, les points d'impôt, les coûts de la santé, le financement des grandes villes canadiennes ?

Quelques éléments de réponse viennent spontanément à l'esprit.

Certes, comme indiqué plus haut, le caractère technique du débat, enrobé par les économistes, commentateurs et politiciens en un jargon hautement indigeste, n'a rien d'invitant, voire même, quelquefois, de compréhensible.

Au surplus, les échanges de vue prennent plus souvent qu'autrement, au sein de la classe politique, des allures de jeu de souque à la corde ou de séances de maquignonnage dont le caractère prévisible finit par engendrer l'ennui.

Certains attribueront l'indifférence apparente des citoyens à l'absence d'institutions et de mécanismes, comme il en existe dans d'autres fédérations, destinés à encadrer ces grands débats intergouvernementaux.

À cela, l'auteur d'une étude récente sur les fédéralismes comparés du Canada et de l'Union européenne<sup>2</sup> répond que les Canadiens devraient « apprendre à considérer comme particulièrement pertinentes leurs manières de régler au jour le jour leurs conflits de compétences ».

« Cela, poursuit-il, leur permettra de valoriser ainsi un " principe fédéral bien compris " plutôt que de songer à ces brouilles comme un pis-aller [...] En tout état de cause, le style politique propre à la fédération canadienne, qu'il prenne une forme conflictuelle ou coopérative, est propice à l'innovation. »

<sup>2</sup> Bruno Thérêt, « L'union sociale canadienne dans le miroir des politiques sociales de l'Union européenne », *Policy Options / Options Politiques*, vol. 3, numéro 9 (août 2002), p. 10.

### UN CONTEXTE PROPICE

Au delà-de ce pragmatisme propice à l'innovation, d'autres facteurs contribuent à créer un contexte où l'affrontement qui se dessine entre gouvernements sur le partage des revenus pourrait quand même trouver une issue satisfaisante.

D'abord, et cela n'est paradoxal qu'en apparence, la convergence des éléments du débat survient dans une période marquée par un certain assainissement des finances publiques.

Voilà peut-être de quoi oser espérer que les discussions à venir seront moins stridentes.

Ensuite, tant par son cortège de menaces que par les avantages qui peuvent en découler pour les différents niveaux de gouvernement, la mondialisation des économies devrait, de nécessité, inspirer aux chefs de file politiques une volonté de concertation beaucoup plus vive que par le passé quant au partage des ressources fiscales.

Autre élément d'un contexte propice à la recherche de solutions novatrices, les Canadiens, au cours des dernières années, se sont dotés dans toutes les régions du pays d'une nouvelle génération de leaders politiques. Ceux-ci ont l'occasion, s'ils ont aussi la sagesse de la saisir, de recentrer le débat sur les valeurs, qu'évoquent certains collaborateurs dans ce cahier, valeurs qui ont puissamment inspiré, au milieu du 20<sup>ième</sup> siècle, les politiques de partage de la richesse entre les diverses régions du Canada.

### RETOUR AUX VALEURS

Dans un document de recherche publié récemment par la commission Romanow sur le système de santé<sup>3</sup>, les auteurs discutent de la place des valeurs dans la réforme du régime.

Ils concluent qu'il n'y a pas lieu, pour corriger le système, d'abandonner ou de repenser les valeurs qui le sous-tendent. Il faut s'employer, plutôt, à incarner ces valeurs dans des institutions contemporaines. Cela requiert entre autres une grande sensibilité aux réalités socio-politiques et économiques du pays.

Ces considérations valent tant en ce qui concerne le financement du système de santé qu'en ce qui a trait à l'appui financier dont ont besoin les grandes villes canadiennes et aux revendications des provinces relatives au déséquilibre fiscal réel ou perçu entre les deux niveaux de gouvernement.

---

<sup>3</sup> Theodore R. Marmor, Kieke G.H. Okma, Stephen R. Latham, *Quelles sont les implications des valeurs nationales des institutions et des politiques de santé dans la réforme de l'assurance-santé ?*, Document de recherche numéro 5, Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada, juillet 2002.

Selon Ronald Watts<sup>4</sup>, une sommité reconnue dans le monde pour ses travaux sur le fédéralisme, un des principaux facteurs de réussite des fédérations tient à l'acceptation, tant par la classe politique que par la population, des valeurs et des processus fondamentaux qu'appelle le régime fédératif.

Rêvons un peu ! Le débat sur le partage de l'assiette fiscale crée une occasion formidable, pour une nouvelle génération de leaders politiques, de raviver les valeurs de justice économique et sociale, de promotion des droits et de cohésion sociale qu'évoquent Joe Ruggeri et Frank Strain dans ce cahier.

Il peut ouvrir la possibilité d'une plus grande symbiose entre le discours politique et les points de vue des citoyens.

Il peut même, en dernière analyse, contribuer à resserrer le tissu social du pays et à infuser au partage des ressources financières son plein message de solidarité.

***Pierre O'Neil est directeur général  
du Centre de recherche et d'information  
sur le Canada (CRIC).***

<sup>4</sup> Ronald Watts, *Comparaison des régimes fédéraux des années 1990* (Kingston, Ontario : Institut des relations intergouvernementales, Université Queen's).

# PREMIÈRE PARTIE : LA PÉRÉQUATION

---

## LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1982 ARTICLE 36

*(1) Sous réserve des compétences législatives du Parlement et des législatures et de leur droit de les exercer, le Parlement et les législatures, ainsi que les gouvernements fédéral et provinciaux, s'engagent à :*

- (a) promouvoir l'égalité des chances de tous les Canadiens dans la recherche de leur bien-être;*
- (b) favoriser le développement économique pour réduire l'inégalité des chances;*
- (c) fournir à tous les Canadiens, à un niveau de qualité acceptable, les services publics essentiels.*

*(2) Le Parlement et le gouvernement du Canada prennent l'engagement de principe de faire des paiements de péréquation propres à donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour les mettre en mesure d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables.*

# LA PÉRÉQUATION : UNE QUESTION DE VALEURS ET NON D'ARGENT

Joe Ruggeri et Frank Strain

Au Canada, on semble avoir de plus en plus tendance à évaluer les grandes questions de politiques d'abord sous l'angle de leurs répercussions financières. On oublie souvent que les programmes fondamentaux du gouvernement reposent sur des valeurs et une histoire communes. Les Canadiens se sont battus et ont perdu la vie sur les champs de bataille au nom de la liberté, de la justice et de la démocratie. En période de paix, ils ont proposé, étudié, contesté des politiques destinées à affirmer leur engagement envers ces valeurs dans des institutions politiques communes. Le programme de péréquation reflète cette tradition.

Dans un article récemment publié par le Caledon Institute, nous avançons que le succès de la péréquation devrait être mesuré selon cinq critères fondamentaux, à savoir : **la justice économique, la justice sociale, la promotion des droits de la personne, la cohésion sociale et l'efficacité du processus démocratique**. Dans le présent article, il sera question en particulier de la justice économique et sociale.

**Justice économique.** La péréquation est inscrite à l'article 36 de la Constitution. Cet article définit les responsabilités premières du gouvernement canadien, parmi lesquelles se trouvent :

- a. la fourniture de services publics de qualité acceptable à **tous les Canadiens**;
- b. la promotion de l'égalité des chances de **tous les Canadiens** dans la recherche de leur épanouissement.

La péréquation n'est pas un programme d'assistance sociale, mais bien une condition préalable à l'accomplissement de la mission gouvernementale. Elle réduit l'inégalité des

chances entre les Canadiens en aidant les gouvernements des provinces moins bien nanties à offrir, à un niveau de qualité comparable à celui des autres provinces, les services publics essentiels au développement humain. Dans cette optique, la péréquation est un instrument de justice économique.

---

*L'égalité des chances n'est pas réalisable si les gouvernements des provinces moins bien nanties ne peuvent se permettre de soutenir des programmes nationaux à peu près à la hauteur des normes nationales.*

---

## UN DROIT FONDAMENTAL DE TOUS LES CITOYENS

L'égalité des chances est un droit fondamental de tous les citoyens devenu primordial dans une économie axée sur le savoir. Dans son dernier livre, *A State of Minds*, Tom Courchene propose à l'intention des Canadiens du XXI<sup>e</sup> siècle l'énoncé de mission suivant : « [...] concevoir une infrastructure durable, accessible à tous et internationalement concurrentielle qui offre à **tous les Canadiens** des possibilités égales d'acquérir et de mettre à profit, au Canada, leurs compétences et leurs ressources pour devenir en cette ère de l'information des citoyens à part entière dans la société canadienne et mondiale<sup>1</sup> ». Cette égalité des chances n'est pas réalisable si les gouvernements des provinces moins bien nanties ne peuvent se permettre de soutenir des programmes nationaux à peu près à la hauteur des normes nationales.

**Justice sociale.** Les gouvernements provinciaux consacrent près des trois quarts de leur budget au financement de programmes

<sup>1</sup> Thomas J. Courchene, *A State of Minds: Towards a Human Capital Future for Canadians*, Montréal, Institut de recherche en politiques publiques, 2001, p. 154 [Traduction].

## LA PÉRÉQUATION : UNE QUESTION DE VALEURS ET NON D'ARGENT

qui, dans une grande mesure, définissent notre identité de Canadiens, comme le système de soins de santé, l'éducation et les services sociaux. La prestation de ces programmes nationaux par les gouvernements des provinces moins bien nanties (prestation que les paiements de péréquation rendent possible) permet de réduire les inégalités de niveaux de vie générées par le marché.

**Le principe des « niveaux de qualité comparables pour tous les Canadiens »** fait que ces programmes assurent aux Canadiens à faible revenu des prestations relativement plus élevées. Dans cette optique, la péréquation sert la justice sociale.

La justice et l'équité, comme les présente le philosophe John Rawls dans *Theory of Justice*, n'exigent pas seulement une distribution équitable du revenu, mais aussi le respect des libertés liées tant à l'égalité conférée par la citoyenneté qu'à l'égalité des chances. Parmi ces exigences, Rawls souligne l'attention particulière qu'on devrait porter à la santé et à l'éducation. Pour sa part, l'économiste

met l'individu sur la voie de la participation aux activités économiques et politiques, mais elle lui permet aussi de choisir et de vivre l'existence qu'il souhaite. Quant à la santé, c'est le préalable essentiel au fonctionnement, tout simplement<sup>2</sup>.

Les gouvernements provinciaux du Canada sont responsables du système de santé, de l'éducation et des services sociaux — programmes qui sont conçus pour améliorer les capacités de l'individu et l'aider à s'épanouir. Ils sont aussi responsables de l'aide sociale, qui vise à garantir aux plus démunis le revenu de base dont ils ont besoin pour assumer leur plein rôle dans la société. En permettant à tous les Canadiens d'avoir accès aux ressources nécessaires au développement humain, la péréquation contribue de manière importante à la justice sociale.

En plus de faire avancer la justice économique et sociale, la péréquation contribue à renforcer la fédération et accroît le rayonnement international du Canada parce qu'elle encourage le respect des droits de la personne et favorise la cohésion sociale et l'efficacité du processus démocratique.

*En permettant à tous les Canadiens d'avoir accès aux ressources nécessaires au développement humain, la péréquation contribue de manière importante à la justice sociale.*

### **Promotion des droits de la personne.**

La justice économique et la justice sociale sont les piliers sur lesquels repose l'engagement international du gouvernement canadien à l'égard des droits de la personne. Le Canada a officiellement appuyé les déclarations et les résolutions des Nations Unies en cette matière. En ratifiant des traités sur les droits de la personne, le Canada s'est engagé à les promouvoir activement sur son propre territoire. Cet engagement suppose l'application, sous une forme ou une autre, d'un programme de péréquation qui garantisse aux gouvernements provinciaux, nonobstant

Amartya Sen insiste encore davantage sur la place spéciale qu'occupent la santé et l'éducation. Selon lui, le développement humain — ou le développement de ce qu'il appelle les compétences et les fonctionnalités de chaque être humain — devrait être le but ultime de toute société. L'éducation est d'une importance critique car non seulement elle

<sup>2</sup> Voir : John Rawls, *A Theory of Justice*, édition révisée, Cambridge, Belknap Press, 1999; John Rawls, *Justice as Fairness: A Restatement*, Cambridge, Belknap Press, 2001; et Amartya Sen, *Development as Freedom*, New York, Alfred A. Knopf, 1999.

leurs limites financières, les ressources nécessaires pour respecter les engagements internationaux du Canada.

**Cohésion sociale.** Les spécialistes en sciences sociales reconnaissent depuis longtemps l'existence d'un lien entre le capital social et le développement économique. Ce lien deviendra plus fort encore dans une économie axée sur le savoir. L'importance des réseaux et des relations pour la consolidation du capital social fait maintenant de la cohésion sociale un déterminant du développement économique et humain. La péréquation renforce cette cohésion :

- 1) en institutionnalisant un modèle de partage des richesses entre les Canadiens;
- 2) en favorisant un sentiment d'identité nationale fondé sur la quête de la justice sociale et économique;
- 3) en facilitant la mobilité du capital humain au moyen d'un apport financier à un régime pancanadien doté de normes nationales en matière de santé et d'éducation;
- 4) en aidant à prévenir la multiplication des disparités du revenu régional qui pourraient entraver la croissance économique et le développement humain.

### **Efficacité du processus démocratique.**

Le fédéralisme accroît remarquablement l'efficacité de la démocratie en réalisant l'équilibre entre les préférences communes à tous les citoyens et celles qui diffèrent d'une région à l'autre.

La notion de péréquation doit être analysée dans le contexte fédéral et tenir compte de la contribution du fédéralisme dans le fonctionnement efficace de la démocratie.

Selon Tom Courchene : « [...] certains biens et services publics devraient être accessibles à tous les Canadiens, un peu comme s'ils étaient des droits de citoyen. Si ces biens et services sont de compétence provinciale, les provinces doivent avoir les moyens financiers requis pour les procurer à leurs citoyens<sup>3</sup>. »

Les programmes nationaux qui représentent les trois quarts des dépenses de programmes dans les provinces et territoires répondent aux critères de Courchene relatifs aux « droits de citoyen ». En aidant les gouvernements des provinces moins bien nanties à assurer ces « droits de citoyen », la péréquation consolide les liens qui unissent les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. De plus, en renforçant le sentiment d'appartenance à une communauté plus vaste, par le partage des richesses collectives du pays, la péréquation stimule la participation publique aux institutions et aux processus démocratiques.

Les renégociations périodiques du programme de péréquation présentent forcément des aspects techniques; de même, elles ont des répercussions financières pour le gouvernement fédéral et les provinces bénéficiaires. Mais ces considérations pratiques ne devraient pas faire oublier que la péréquation est une question de valeurs et non d'argent.

*Joe Ruggeri est titulaire de la chaire Vaughan d'économie régionale et directeur du Centre d'études politiques de l'Université du Nouveau-Brunswick à Fredericton. Frank Strain est professeur et directeur du Département d'économie de l'Université Mount Allison.*

<sup>3</sup> Thomas J. Courchene, « Equalization and the Canadian Federation: Reflections on the Conference Papers », dans *Equalization: Its Contribution to Canada's Economic and Fiscal Progress*, publié par Robin W. Boadway et Paul A. R. Hobson, Kingston, John Deutsch Institute for the Study of Economic Policy, 1998, p. 236.

# La péréquation : ce que c'est et qui paye

Doug Brown

La péréquation, c'est le régime par lequel le gouvernement du Canada transfère tous les trimestres des sommes d'argent vers les provinces dont la capacité de générer des revenus, mesurée selon une formule établie dans la législation fédérale, est inférieure à la moyenne nationale. Autrement dit, le gouvernement fédéral envoie de l'argent aux provinces qui disposent de moins de revenus fiscaux que la moyenne parce que leur économie est moins forte et qu'elles sont moins prospères. Pour l'année courante, seulement deux provinces dépassent la moyenne nationale et donc ne reçoivent pas de paiements de péréquation : l'Ontario et l'Alberta. Toutes les autres provinces en reçoivent dans la mesure particulière où les impôts qu'elles perçoivent n'atteignent pas la moyenne canadienne.

Pourquoi avoir établi ce système ? Selon la Constitution, la péréquation a pour but d'assurer aux gouvernements provinciaux des revenus leur permettant de dispenser « des services publics de niveaux comparables pour des niveaux d'imposition comparables ». Même si le succès du régime n'est pas total, il a l'avantage de favoriser l'application de normes canadiennes dans des champs publics comme les soins de santé et l'éducation, tout en assurant aux contribuables un traitement équitable.

Et qui en assume le coût ? La péréquation est financée à même le « fonds de revenu consolidé » du gouvernement fédéral, c'est-à-dire que les transferts sont effectués directement par le ministère des finances du Canada. Tout comme le budget du ministère de la Défense ou les pensions de retraite, les montants de la péréquation sont tirés de la grande caisse fédérale auxquels *tous* les Canadiens contribuent par l'entremise des impôts fédéraux sur le revenu des particuliers et des entreprises, des taxes sur les biens et services, sur le tabac, etc.

## **PAS UN TRANSFERT DES PROVINCES RICHES AUX PROVINCES PAUVRES**

La péréquation n'est pas un transfert d'argent des provinces riches vers les provinces pauvres ! On peut dire qu'il en coûte, collectivement, davantage aux Albertains qu'aux autres Canadiens pour la péréquation, mais seulement dans la mesure où une proportion plus élevée de la population albertaine se trouve dans les tranches de revenu élevées aux fins de l'impôt fédéral. À même hauteur de revenu, la part assumée par le Terre-Neuvien pour la péréquation ou n'importe quel autre programme fédéral est égale à celle de l'Albertain.

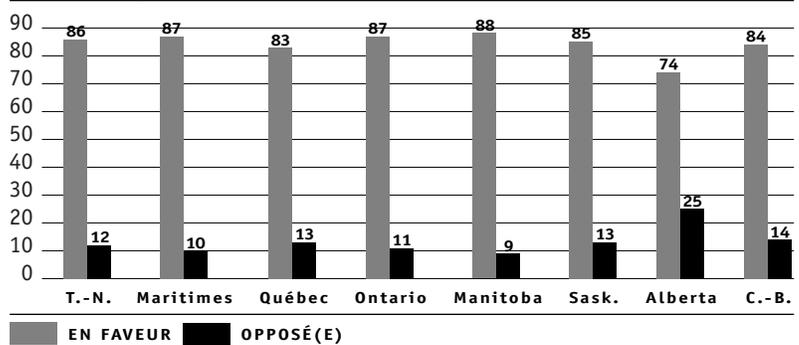
Le Terre-Neuvien, le Québécois ou le Manitobain verse donc, en général, une plus grande part de son revenu en impôts que l'Albertain. En retour, il reçoit des services publics de qualité équivalente à la norme canadienne ou souvent même moindre, car la péréquation ne nivelle pas parfaitement les revenus disponibles des gouvernements provinciaux.

## LA PÉRÉQUATION : CE QUE C'EST ET QUI PAYE

Même si, en théorie, les Canadiens paieraient moins d'impôts fédéraux si la péréquation n'existait pas, il faut se souvenir que les effets de la péréquation — les normes nationales en matière de services publics et une répartition plus juste du fardeau fiscal — représentent des avantages économiques, sociaux et politiques importants pour le pays. En l'absence de ce système, il faudrait trouver le moyen de compenser ces avantages, ce qui coûterait cher aussi. Bref, la péréquation est un investissement de tous les Canadiens dans le Canada.

*Doug Brown est Fellow de l'Institut des relations intergouvernementales de l'Université Queen's.*

**FIGURE 1 | LE SOUTIEN À LA PÉRÉQUATION**



Comme vous le savez peut-être, par le système de péréquation, des montants d'argent sont transférés des provinces les plus riches aux provinces les plus pauvres, de façon à s'assurer que les Canadiens de chaque province aient accès à des niveaux semblables de services publics. Êtes-vous fortement en faveur, modérément en faveur, modérément opposé(e) ou fortement opposé(e) au système de péréquation ?  
(Source: CRIC, *Portraits du Canada 2001*)

# « Nous devons rejeter l'idée d'un Canada qui compte des provinces pauvres. »

Roger Grimes

Le Parlement et le gouvernement du Canada se sont engagés, dans la Constitution, à verser aux provinces des paiements de péréquation qui assurent à tous les Canadiens l'accès à des services publics de niveaux comparables pour des taux d'imposition comparables. Or, à qui voudrait savoir si le régime actuel de péréquation respecte cet engagement à l'égard de notre province, il faudrait répondre non.

On est en droit de se demander si le régime de transfert ne contribue pas à ce qui a tout l'air d'un fractionnement du Canada en plusieurs classes. On dirait en effet qu'il existe trois classes de provinces chez nous : le peloton de tête, qui regroupe quelques grandes provinces riches, capables d'offrir des régimes fiscaux attrayants, des services de qualité supérieure et de généreux incitatifs à l'investissement; une deuxième catégorie où se trouvent les provinces qui réussissent à se tirer d'affaire mais qui ne se hisseront pas de sitôt au premier niveau; et loin derrière, les autres, qui semblent plus ou moins condamnées à un statut permanent de province nécessiteuse. Nous devons rejeter l'idée d'un Canada où il est normal que

## À PEINE DE QUOI SURVIVRE

Le niveau actuel des paiements de péréquation nous procure à peine de quoi survivre. Le correctif fiscal dont nous bénéficions nous permet d'affronter le quotidien, mais non de prospérer à long terme. Le paradoxe, notamment en ce qui concerne l'exploitation de nos ressources naturelles, c'est que plus nous avançons dans la voie de l'autonomie fiscale, moins le gouvernement fédéral nous aide, ce qui ne nous laisse guère d'espoir de jouir un jour d'une économie et d'un régime fiscal sains. C'est une bien maigre consolation de savoir, par exemple, qu'il faudra avoir complètement épuisé nos ressources naturelles avant que le gouvernement et le programme de péréquation interviennent pour nous empêcher de sombrer dans la disette fiscale. Si le gouvernement fédéral en faisait davantage pour aider les provinces au moment opportun, comme il pourrait le faire maintenant au sujet de l'exploitation pétrolière au large de nos côtes, il pourrait réduire ses futurs paiements de péréquation tout en construisant un Canada plus fort.

---

*Le niveau actuel des paiements de péréquation nous procure à peine de quoi survivre... C'est une bien maigre consolation de savoir, par exemple, qu'il faudra avoir complètement épuisé nos ressources naturelles avant que le gouvernement et le programme de péréquation interviennent pour nous empêcher de sombrer dans la disette fiscale.*

---

certaines provinces soient pauvres. Et le gouvernement du Canada doit, lui aussi, faire comprendre par ses actions qu'il rejette cette idée. Or, le programme de péréquation semble contribuer largement à perpétuer le *statu quo*.

« NOUS DEVONS REJETER L'IDÉE D'UN CANADA QUI COMPTE DES PROVINCES PAUVRES. »

Dans une fédération saine dotée d'un système efficace de transferts fiscaux, on pourrait normalement s'attendre à ce que le fossé entre les provinces sous-performantes et le peloton de tête rétrécisse avec le temps ou, à tout le moins, que les provinces pauvres rattrapent la moyenne. Mais force est de conclure, après 30 ans, que les transferts aux provinces, combinés aux programmes fédéraux de développement économique, ne contribuent guère ou pas du tout au relèvement de la capacité fiscale relative des provinces bénéficiaires de la péréquation. En fait, la politique fédérale n'a fait que perpétuer les grandes disparités existant entre les provinces sans leur apporter l'aide dont elles ont besoin pour devenir de véritables partenaires au sein de la Confédération.

### PLUS ET NON MOINS

Si l'on veut que la péréquation soit efficace et que les choses changent pour de bon, il ne suffit pas de hausser la capacité fiscale des provinces à un même niveau minimal. Nous ne pouvons pas appuyer un système de transferts qui a toutes les chances, dans 30 ans, de laisser Terre-Neuve-et-Labrador dans la même situation qu'aujourd'hui. À moins d'y voir, notre province pourra continuer d'extraire des centaines de milliers de barils de pétrole par jour pendant les 30 prochaines années et se retrouver pratiquement aussi mal en point qu'aujourd'hui parce qu'elle aura dû remettre 80 p. 100 de ses recettes fiscales au gouvernement fédéral.\*

Nous préconisons un régime amélioré de transferts qui fournirait aux provinces les fonds dont elles ont besoin non seulement

pour se doter de régimes fiscaux concurrentiels et de services publics et d'infrastructures de qualité, mais aussi pour agir en même temps sur le front fiscal, notamment en remboursant la lourde dette publique. Plus une province s'écarte des moyennes nationales, plus on devrait l'aider à combler le fossé. Cette assistance pourrait être progressivement réduite à mesure que sa situation s'améliore et se rapproche des moyennes canadiennes. C'est la seule manière de donner à toutes les provinces la chance de participer pleinement à la vie de ce pays.

Peu importe que les transferts améliorés soient effectués dans le cadre du système actuel de péréquation ou selon un autre mécanisme. L'important, c'est le résultat. Pour commencer, il faudrait permettre aux provinces de conserver une part plus importante des recettes fiscales provenant de l'exploitation de leurs ressources naturelles, et cela jusqu'à réduction des disparités. Comment une province moins bien nantie peut-elle espérer améliorer son sort si la somme de ses revenus propres et des transferts fédéraux représente toujours le même montant, quelle que soit l'énergie qu'elle met à stimuler le développement

*Le jour où il n'y aura plus de pétrole, ce qui est inévitable, il ne faudra pas léguer aux générations futures une province pauvre.*

de ses ressources? Quant aux recettes fiscales potentielles liées à l'exploitation de ressources non renouvelables, elles ne seront pas éternelles.

\* Note de la rédaction: Ce qu'il faut retenir ici, c'est que la réduction des paiements de péréquation vise à tenir compte de la hausse des recettes que les provinces tirent de la mise en valeur des ressources extracôtières. Par conséquent, selon les provinces, pour chaque tranche de 100 dollars de recettes provinciales tirées de l'industrie pétrolière et gazière au large des côtes, elles perdent 80 dollars sous la forme d'une réduction des paiements de péréquation versés par Ottawa.

Si le régime de transferts apporte un soutien insuffisant dès le départ, et qu'il accapare ensuite les recettes fiscales que la province devrait tirer de l'exploitation de ses ressources non renouvelables, comment voulez-vous qu'elle s'en tire jamais ?

#### **UNE PLUS GRANDE PART DES AVANTAGES**

Pour corriger la situation, il faut tout simplement permettre à Terre-Neuve-et-Labrador de conserver une plus grande part des recettes fiscales issues de l'exploitation de ses ressources non renouvelables, notamment du pétrole extracôtier. Ce nouvel arrangement n'augmenterait pas le coût de la péréquation pour le gouvernement fédéral; au contraire, il le réduirait au fur et à mesure de nos progrès vers l'autosuffisance.

Le jour où il n'y aura plus de pétrole, ce qui est inévitable, il ne faudra pas léguer aux générations futures une province pauvre. Nous avons une occasion unique de changer les choses, mais nous risquons de la rater parce qu'il manque à ce pays une vision à long terme de son avenir. Notre vision à nous, ce n'est pas celle d'un pays formé de provinces riches et de provinces pauvres. C'est celle d'un Canada qui, par l'intermédiaire du gouvernement fédéral en particulier, encourage et aide les provinces à surmonter leurs difficultés. La conjoncture économique actuelle de notre province est propice aux changements que nous souhaitons, mais seulement dans la mesure où le gouvernement fédéral nous aide à aller de l'avant. Terre-Neuve-et-Labrador mérite qu'on lui donne cette chance.

*Extrait d'une allocution de l'honorable Roger Grimes, député, Premier ministre de la province de Terre-Neuve-et-Labrador, faite le 18 octobre 2001 devant le Comité sénatorial des finances nationales chargé de l'examen du programme de péréquation. Le texte intégral de cette communication est affiché sur le site <http://www.gov.nf.ca/releases/2001/exec/Equalization.htm>.*

# « Un Canadien, ce n'est pas seulement un poste de dépense. »

John F. Hamm

« ... Le Canada est bien plus qu'une union économique de provinces aux intérêts divers. La Nouvelle-Écosse a une place et un rôle à jouer dans l'avenir de la fédération qui dépassent de loin la question des avantages économiques. Un Canadien de la Nouvelle-Écosse est bien plus qu'un poste de dépense dans le grand livre du gouvernement fédéral.

La péréquation, ce n'est pas un système qui permet aux « démunis » de s'approprier les ressources des « nantis », c'est la reconnaissance constitutionnelle de la notion d'égalité. Elle ne se résume pas à des ententes fiscales. La péréquation est l'affirmation sans équivoque, par tous les Canadiens sans exception, qu'ils partagent une vision et une destinée communes et qu'être Canadien, c'est être ouvert aux autres, généreux et juste.

Voilà l'idéal qui a rassemblé le Canada, et cet idéal d'une société fondée sur l'équité doit à l'avenir se raffermir si nous voulons demeurer une seule et même nation. C'est le ciment qui nous lie.

[...]

En l'absence d'un véritable programme de péréquation, et du fait d'avoir choisi de vivre à un endroit plutôt qu'à un autre, certains citoyens de ce pays seront privés d'un traitement juste et équitable.

À l'aube du nouveau millénaire et devant les défis stimulants du XXI<sup>e</sup> siècle, par quelle ironie en sommes-nous arrivés à perdre de vue les principes que le Canada a toujours défendus, comme la justice et l'équité? »

---

**Traduction d'un extrait de l'allocution intitulée *Canada in the Next Decade: A Provincial Perspective on the Nation*, prononcée par l'honorable John F. Hamm, MD, MLA, Premier ministre de la Nouvelle-Écosse, devant la Chambre de commerce de la Nouvelle-Écosse, le 24 octobre 2000. Disponible sur le site <http://www.gov.ns.ca/fairness/specha.htm>.**

# La péréquation n'atteint pas son but

Bernard Lord

---

« ... Malheureusement, l'endroit où vous vivez au Canada détermine de plus en plus le traitement que vous recevez en tant que citoyen. Cette situation est en grande partie due au déséquilibre fiscal du Canada et aux défauts du régime de péréquation.

Dans une mesure qui échappe sans doute à beaucoup de Canadiens, notre pays est de plus en plus morcelé — non seulement par province et par région, mais entre régions riches et régions moins bien nanties, entre noyaux urbains riches et communautés rurales pauvres.

[...]

La péréquation est le seul mécanisme national dont disposent les Canadiens pour s'assurer d'avoir droit, quel que soit leur lieu de résidence, à des services publics de niveaux comparables pour des niveaux d'imposition comparables.

Ce principe est tellement canadien qu'il est enchâssé dans notre Constitution.

[...]

Le système de péréquation, ce n'est pas l'aide sociale. En tant que contribuables, les Canadiens de la région atlantique font eux aussi leur part pour le soutenir. Ce n'est pas de l'argent versé aux Canadiens de l'Atlantique par le gouvernement de l'Ontario, de l'Alberta ou de la Colombie-Britannique, mais bien de l'argent versé à des Canadiens par des Canadiens, par le truchement du gouvernement fédéral.

La péréquation ne profite pas seulement à la région de l'Atlantique. Sept autres provinces, dont le Manitoba, la Saskatchewan et le Québec, en sont bénéficiaires. En fait, toutes les provinces canadiennes, à l'exception de l'Ontario, ont reçu des paiements de péréquation à un moment ou l'autre.

Si la Constitution garantit le versement de ces paiements, elle n'en précise cependant pas la valeur. Voilà le cœur du problème.

Bref, la péréquation n'atteint pas son but. Le déséquilibre fiscal s'accroît et entraîne des divisions au sein de notre pays.

[...]

Comprenez-moi bien. Tout ce que je souhaite, c'est qu'un jour ma province puisse se passer de la péréquation. Mais en attendant je ne veux pas que les résidents du Nouveau-Brunswick traînent derrière.

Je ne pars pas du principe qu'il faut procéder à un meilleur partage économique ou fiscal de la tarte, mais de l'idée qu'il faut en confectionner une plus grande. Je dis Oui à la croissance et aux possibilités, et Non à la dépendance et à la redistribution. À l'instar de mes concitoyens, je n'ai que faire des préjugés. Il faut modifier le régime de péréquation de manière à permettre à la région de l'Atlantique de devenir plus concurrentielle et de se tenir debout sans aide. »

---

Traduction d'un communiqué de presse intitulé *Canada's Fiscal Imbalance* émis par le cabinet de Bernard Lord, Premier ministre du Nouveau-Brunswick, le 2 août 2002. Disponible sur le site <http://www.gnb.ca/newspre/2001e0751pr.htm>.

# L'absurdité économique de la péréquation

Jean-Luc Migué

## **FALSIFICATION DES PRIX PROVINCIAUX PAR LA PRODUCTION CENTRALE ET L'OCTROI DE PAIEMENTS AUX PROVINCES**

Dans notre régime surcentralisé, l'offre de certains services par le monopole national se substitue souvent à la production des mêmes services par les provinces.

La substitution du monopole central à la diversité interprovinciale peut aussi se faire indirectement par l'octroi de paiements de péréquation ou par le partage des coûts avec les provinces.

L'aboutissement de cette prise en charge par le gouvernement central est l'uniformité de service à travers le territoire à un niveau de qualité correspondant approximativement aux préférences du votant médian canadien. La distribution du service se standardise à travers les régions. Plutôt que de refléter la variété des préférences et des coûts régionaux comme le prescrit le vrai fédéralisme, le prix fiscal net des services s'en trouve augmenté pour les gens des régions prospères (par la fiscalité fédérale progressive ou proportionnelle) et abaissé dans les provinces à faible revenu.

Comme mécanisme de redistribution, l'offre centrale directe ou le partage des coûts par le pouvoir central entraîne des conséquences qu'on ne peut qualifier que de tragiques.

Bien que les prix provinciaux des services publics soient désormais faussés, les ressources humaines n'éprouvent plus le besoin de quitter les régions où elles sont moins productives. À long terme, les disparités régionales s'amplifient, puisque la tendance à se localiser au meilleur endroit se trouve contrecarrée dans les régions en déclin.

Dans une vraie structure fédéraliste, un puissant processus de mobilité des ressources entrerait en action en conséquence d'une telle violation de la vérité des prix.

Les faveurs du monopole central suscitent la dissociation entre les prix (fiscaux) et les coûts régionaux sans que les ressources n'en subissent d'incitation à fuir les gouvernements «taxeurs». Ainsi s'amplifie la balkanisation de l'économie canadienne qui gêne la spécialisation interrégionale des ressources.

## **CONSÉQUENCES INDIRECTES DES POLITIQUES CENTRALES SUR LES PRIX PROVINCIAUX**

Il existe aussi un autre truchement par lequel les politiques régionales et redistributives du gouvernement fédéral suscitent la résistance aux adaptations régionales. On comprend qu'elles amènent aussi les administrations provinciales à résister aux ajustements de leurs politiques. Et cette conséquence, elles l'entraînent en soustrayant les provinces aux conséquences coûteuses de leurs propres politiques. Elles font en sorte que le coût d'une mesure provinciale inefficace est refilé aux résidents d'autres régions. En voici deux illustrations simples :

- i) Plus le Québec choisit un niveau de salaire minimum élevé ou resserre sa politique linguistique, plus il crée de chômage. Mais en même temps, plus il reçoit de transferts de péréquation du gouvernement central; la partie fédérale du financement de l'enseignement supérieur, de l'aide sociale ou de la santé n'est pas non plus affectée par la baisse de son PIB imputable à ses politiques.

## L'ABSURDITÉ ÉCONOMIQUE DE LA PÉRÉQUATION

ii) Au sein de l'union monétaire canadienne, les provinces de l'Atlantique (régions déclinantes) peuvent résister à l'ajustement de façon permanente, parce qu'elles sont subventionnées au rythme de milliards de dollars par année pour perpétuer leurs pratiques coûteuses.

En un mot, les politiques centrales ont servi à stériliser le coût des politiques provinciales. Plus une province est inefficace, plus elle est indemnisée par les autres régions. L'absurdité

il retire aux gens des régions le souci de choisir l'assortiment de biens et de services les plus conformes à leurs préférences.

### PAS BESOIN D'UN GOUVERNEMENT CENTRAL FORT

... Contrairement aux consignes d'une certaine sagesse conventionnelle, l'unité du pays n'exige pas un gouvernement central fort. Paradoxalement, les gens qui, chez nous, défendent l'idée fédéraliste sont souvent ceux qui en renient le principe en luttant pour la centralisation et donc pour la convergence vers l'État unitaire. Ces gens sont incohérents et, en même temps, ils fournissent leurs armes aux extrémistes du camp opposé, pour qui décentralisation veut dire séparation et balkanisation. La centralisation est l'ennemi naturel de l'harmonie entre les collectivités, qu'elles soient linguistiques ou autres.

**Jean-Luc Migué est membre de l'Institut économique de Montréal. Extrait autorisé de: Jean-Luc Migué, *Étatisme et déclin du Québec: Bilan de la révolution tranquille* (Montréal Les Éditions Varia, 1998).**

---

*Plus une province est inefficace, plus elle est indemnisée par les autres régions. L'absurdité économique érigée en système !*

---

économique érigée en système ! La part du lion des budgets et des réglementations fédérales ne sert en dernier ressort qu'à valider le cartel implicite des provinces. En fait, c'est plus des trois quarts des dépenses fédérales qu'on peut qualifier de sources de distorsions des prix régionaux.<sup>4</sup>

La balkanisation, c'est la dimension régionale de ce que l'économiste désigne comme l'inefficacité. C'est offrir aux résidents des régions des biens et des services qui n'en valent pas à leurs yeux le coût ou leur faire payer ces services inutilement cher. En un mot, c'est leur offrir trop ou trop peu d'un bien ou d'un service public, compte tenu de leurs préférences et de leur revenu. C'est le contraire de la notion véritable de fédéralisme. Par ses politiques régionales et redistributives, le gouvernement fédéral atténue, quand il ne les supprime pas, les avantages du vrai fédéralisme. En modifiant artificiellement les prix relatifs interrégionaux,

---

<sup>4</sup> J.L. Migué, « The Balkanization of the Canadian Economy: A Legacy of Federal Policies, » dans *Provincial Trade Wars: Why the Blockade Must End*, publié par Filip Palda (Vancouver, L'Institut Fraser, 1993).

# La péréquation et la « date d'affranchissement de l'impôt »

CRIC

La date d'affranchissement de l'impôt, calculée par l'Institut Fraser, est censée donner une idée de la somme des impôts payés par les Canadiens. Elle est déterminée en supposant qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier, le total du revenu des contribuables est versé dans les coffres de l'État jusqu'au jour où leurs impôts et taxes payables pour l'année (impôts sur le revenu, taxes de vente et taxes foncières) ont été entièrement acquittés. Après cette date, les contribuables gardent pour eux l'argent qu'ils gagnent. Plus les taxes et impôts augmentent, plus la date d'affranchissement de l'impôt survient tard dans l'année civile. En 2002, elle tombait le 28 juin<sup>5</sup>. Évidemment, certains préféreront parler de « date de gratuité des services publics » — puisqu'on pourrait dire qu'ensuite, les Canadiens envoient leurs enfants à l'école, se font soigner, circulent sur les routes, consomment de l'eau potable, utilisent la devise canadienne et envoient leur armée faire la guerre contre le terrorisme sans avoir à déboursier un cent de plus.

Comment la péréquation affecte-t-elle le calcul de la date d'affranchissement de l'impôt ? Pour répondre à cette question, le CRIC a rajusté les chiffres publiés par l'Institut Fraser<sup>6</sup>. La date d'affranchissement de l'impôt pour chacune des provinces, en tenant compte de la péréquation, a été calculée d'après les chiffres représentant les taxes et les impôts d'une famille à revenu moyen en 2002. Pour calculer cette date sans la péréquation, on a apporté deux changements. D'abord, on a diminué les impôts fédéraux d'environ cinq pour cent dans toutes les provinces, afin de prendre en compte le fait qu'Ottawa n'aurait plus besoin de percevoir de l'argent pour payer le programme. Ensuite, dans chaque province bénéficiaire en 2002, on a augmenté les impôts provinciaux du montant nécessaire pour compenser l'absence de versements de péréquation<sup>7</sup>.

## LES GAGNANTS ET LES PERDANTS

Comme le montre le tableau ci-dessous, ces changements avancent normalement la date d'affranchissement de l'impôt dans les provinces qui ne reçoivent pas de versements de péréquation, et la retardent dans les provinces bénéficiaires. La Saskatchewan et la Colombie-Britannique font exception à la règle vu que, dans leur cas, la diminution des impôts fédéraux ferait plus que compenser la hausse des impôts provinciaux. En Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, la date d'affranchissement de l'impôt surviendrait six jours plus tôt, alors qu'à Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard, elle arriverait deux semaines plus tard.

<sup>5</sup> Le communiqué de presse de l'Institut Fraser, « Canadians Celebrate Tax Freedom Day on June 28 », se trouve sur <http://www.fraserinstitute.ca/shared/readmore.asp?sNav=nr&id=472>.

<sup>6</sup> L'Institut Fraser décline toute responsabilité à l'égard de cet exercice ou de l'exactitude des calculs publiés ici.

<sup>7</sup> Il ne s'agit pas d'une méthode précise; elle ne tient pas compte, notamment, de la répartition inégale des diverses sources de revenu d'une province à l'autre. Cet exercice ne prétend donc pas respecter des paramètres de sciences économiques aussi rigoureux que ceux de l'Institut Fraser ou d'autres organismes.

## LA PÉRÉQUATION ET LA « DATE D’AFFRANCHISSEMENT DE L’IMPÔT »

Le calcul de la date d’affranchissement de l’impôt risque de créer de fausses impressions. Le fait qu’à Terre-Neuve elle arrive plus tôt qu’en Ontario ou en Colombie-Britannique porte à croire que les impôts y sont moins élevés. Cela indique plutôt qu’il y a relativement plus de contribuables à revenu élevé, de propriétés de grande valeur et d’entreprises rentables dans les provinces les mieux nanties et que, par conséquent, les gouvernements y perçoivent proportionnellement davantage d’impôts. En réalité, le fait que la date d’affranchissement de l’impôt survient plus tôt à Terre-Neuve que partout ailleurs au Canada ne signifie pas que cette province rattrape les autres grâce à la péréquation. Il montre plutôt qu’il y a moins de richesse à imposer dans cette province — ce qui est justement ce qui motive la péréquation.

Néanmoins, on voit par là que le programme de péréquation contribue à égaliser le fardeau fiscal des Canadiens des différentes provinces. En tenant compte du programme de péréquation, l’écart moyen entre la date d’affranchissement de l’impôt des provinces « bien nanties » et des provinces « défavorisées » est de 4 jours; sans tenir compte de la péréquation, il est de 8 jours.

	Date d’affranchissement de l’impôt (avec la péréquation)	Date d’affranchissement de l’impôt (sans la péréquation)	Écart (en jours)
Terre-Neuve	29 mai	15 juin	+ 17
Î.-P.-É.	3 juin	20 juin	+ 17
N.-É.	15 juin	27 juin	+ 12
N.-B.	6 juin	17 juin	+ 11
Québec	1 juillet	3 juillet	+ 2
Ontario	26 juin	20 juin	- 6
Manitoba	24 juin	29 juin	+ 5
Saskatchewan	14 juin	13 juin	- 1
Alberta	11 juin	5 juin	- 6
C.-B.	22 juin	16 juin	- 6
Moyenne	15 juin	20 juin	+ 5
Moyenne pour les provinces bénéficiaires	14 juin	21 juin	+ 7
Moyenne pour les provinces contributrices	18 juin	13 juin	- 5

# À la défense de la péréquation

Stéphane Dion

## 1. LA PRATIQUE DE LA PÉREQUATION DANS LES FÉDÉRATIONS<sup>8</sup>

Le but principal des politiques de péréquation est de réduire les disparités entre les gouvernements des entités fédérées : par exemple, réduire l'écart entre les recettes fiscales des entités fédérées (et parfois les responsabilités en matière de dépenses).

Ce genre de politiques est habituellement adopté afin :

- d'assurer l'équité entre les citoyens, notamment en assurant que ces derniers aient accès à des niveaux sensiblement comparables de services publics à des taux de taxation sensiblement comparables, peu importe la région où ils résident;
- de promouvoir l'efficacité économique, notamment en réduisant les migrations internes motivées uniquement par les disparités fiscales plutôt que par des raisons économiques fondamentales.

La péréquation a également des retombées secondaires souhaitables. Par exemple... la péréquation au Canada peut avoir contribué au maintien de la présence francophone au Québec. Cela est dû au fait que la péréquation permet aux provinces moins bien nanties d'offrir des services publics similaires à des taux de taxation similaires, et, par conséquent, elle permet de réduire la migration de francophones hors du Québec due à la fiscalité. Même si cette retombée souhaitable n'était pas envisagée au moment de la mise sur pied du programme de péréquation, il n'en reste pas moins que ... l'on doit tenir compte de ce type de retombées...

Au Canada, certains observateurs affirment que la péréquation a augmenté la dépendance de certaines provinces et qu'elle a ainsi contribué à accroître les disparités au sein du pays. Toutefois, il n'y a aucune preuve empirique qui soutienne leurs arguments. En fait, les disparités dans la capacité fiscale des provinces ont diminué au cours des vingt dernières années au Canada. Plutôt que de devenir plus dépendantes, les provinces moins nanties sont devenues moins dépendantes de la péréquation. L'évolution du PIB réel par habitant démontre également que les provinces moins bien nanties rattrapent en fait leur retard économique sur les provinces mieux nanties, notamment les provinces de l'Atlantique et la Saskatchewan, même si leur PIB par habitant demeure bien en-deçà de la moyenne en termes absolus...

[L]’augmentation ou la diminution des disparités économiques entre les régions ne permet pas en soi de déterminer l’efficacité du programme de péréquation, puisque la fluctuation dans ces disparités n’a que très peu à voir avec la péréquation. Toutefois, puisque les disparités ont diminué au Canada, il est plausible de conclure que le programme de péréquation n’a pas les effets économiques négatifs que certains observateurs lui imputent.

<sup>8</sup> Extrait de : Stéphane Dion, « La pratique de la péréquation dans les fédérations », présentation à la Conférence internationale sur le fédéralisme, Saint-Gall (Suisse), le 29 août 2002. Disponible sur le site : [http://www.pco-bcp.gc.ca/aia/default.asp?Language=F&page=pressroom&sub=pressrelease&doc=20020829\\_f.htm](http://www.pco-bcp.gc.ca/aia/default.asp?Language=F&page=pressroom&sub=pressrelease&doc=20020829_f.htm).

### 2. À LA DÉFENSE DE LA PÉRÉQUATION<sup>9</sup>

Ces derniers temps, la péréquation que verse le gouvernement du Canada aux provinces ayant une faible capacité de percevoir des recettes a fait l'objet d'un débat dans nos journaux. Des personnalités des milieux politique, universitaire et médiatique ont critiqué les soi-disant effets dissuasifs que la péréquation aurait sur le développement économique provincial...

[L]e premier ministre Hamm et d'autres personnalités ... cherchent notamment à ce que leurs paiements de péréquation ne soient pas — ou soient peu — réduits dans le cas de ces deux provinces alors que l'on prévoit une augmentation de leurs recettes des ressources extracôtières au cours des prochaines années...

Le gouvernement du Canada estimerait mal avisé d'octroyer un tel traitement spécial à la Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve ou à toute autre province. Premièrement, il est erroné d'imputer à la péréquation un effet dissuasif ou paralysant sur le développement économique. Deuxièmement, dans le cadre de la péréquation, il est essentiel de préserver un traitement équitable de toutes les provinces.

#### **La péréquation ne nuit pas au développement économique**

Le fait que la péréquation reçue par une province diminue lorsque sa capacité fiscale augmente ne l'empêche pas de prendre des mesures pour développer ses ressources naturelles ou pour promouvoir tout autre développement économique.

L'impact du développement économique sur leurs recettes est loin d'être la principale considération des gouvernements lorsqu'ils prennent leurs décisions en matière de politique économique. Ce qui les guide avant tout, c'est le souci de répondre au désir de leurs résidents d'être assurés d'une prospérité accrue. Aucun gouvernement ne peut longtemps échapper aux regards critiques de ses électeurs s'il ne fait pas tout en son pouvoir pour favoriser la création d'emplois et le bien-être qu'amène le fait de profiter des possibilités de développement économique qui se présentent.

La péréquation n'a pas empêché une province de développer ses ressources naturelles. La Saskatchewan a continué de développer son industrie du pétrole et du gaz naturel même après avoir vu ses paiements de péréquation diminuer en raison de ce développement. Pareillement, d'autres exemples — l'exploitation de la potasse en Saskatchewan, du nickel au Manitoba, et de l'hydro-électricité au Québec, au Manitoba et à Terre-Neuve-et-Labrador — montrent que la péréquation n'a pas entravé le développement des ressources naturelles par le passé. Il n'y a aucune raison pour qu'il en soit autrement à l'avenir...

En somme, loin d'être un obstacle au développement économique, la péréquation est l'une des manifestations les plus tangibles de la solidarité canadienne. Tout en respectant les principes de la péréquation, le gouvernement du Canada a pu aider la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve à profiter pleinement de leurs ressources extracôtières.

***L'Honorable Stéphane Dion est Président du Conseil privé et ministre des Affaires intergouvernementales.***

<sup>9</sup> Extrait de : Stéphane Dion, « À la défense de la péréquation », lettre ouverte, 12 juillet 2001. Disponible sur le site : [http://www.pco-bcp.gc.ca/aia/default.asp?Language=F&page=pressroom&sub=openletters&doc=20010712\\_f.htm](http://www.pco-bcp.gc.ca/aia/default.asp?Language=F&page=pressroom&sub=openletters&doc=20010712_f.htm)

# DEUXIÈME PARTIE : LES TRANSFERTS ET LES POINTS D'IMPÔT

## Pour un nouveau partage des moyens financiers au Canada

---

### COMMISSION SUR LE DÉSÉQUILIBRE FISCAL (COMMISSION SÉGUIN), PROVINCE DE QUÉBEC

La Commission sur le déséquilibre fiscal a été mise en place par le gouvernement du Québec le 9 mai 2001, afin d'identifier et d'analyser les causes du déséquilibre fiscal existant entre le gouvernement fédéral et le Québec, ses conséquences pratiques et les solutions concrètes qui pourraient être mises en œuvre afin de le corriger.

### LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

Le déséquilibre fiscal constitue donc bien un dysfonctionnement du système fédéral. Pour y mettre fin, des transformations d'envergure devraient être apportées aux relations financières intergouvernementales, au sein du Canada. Les transformations identifiées par la Commission permettent de dessiner ce que devrait être une fédération canadienne respectant davantage les principes du fédéralisme, à court comme à moyen terme.

### Rétablir l'équilibre fiscal au sein de la fédération

Les provinces doivent bénéficier de moyens financiers supplémentaires, pour répondre aux besoins qu'elles ont à satisfaire dans leurs champs de compétence...

Il faut modifier les modalités selon lesquelles ce partage des ressources est actuellement effectué, en abolissant le TCSPS\* et en libérant un nouvel espace fiscal en faveur des provinces.

- La Commission recommande la suppression du TCSPS et son remplacement par un nouveau partage de l'espace fiscal, en raison du caractère assuré et prévisible de la source de financement à laquelle les provinces auraient ainsi accès, de son caractère inconditionnel et de l'imputabilité accrue qui en résulterait.
- La Commission marque sa préférence pour l'occupation par les provinces du champ fiscal de la TPS. En raison de l'objectif financier retenu, c'est l'ensemble du champ de la TPS qui devrait être évacué par le gouvernement fédéral au bénéfice des provinces. La Commission ne souhaite cependant pas pour autant rejeter le scénario d'un nouveau partage du champ de l'impôt sur le revenu des particuliers.
- Dans les deux cas, le nouveau partage de l'espace fiscal porterait sur l'équivalent de 26 à 27 milliards de dollars pour l'ensemble du Canada, soit le montant actuel du TCSPS auquel s'ajouteraient les moyens financiers supplémentaires dégagés en faveur des provinces...

---

\* Note de la rédaction : Le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) est le transfert fédéral à chacune des provinces au titre du soutien au système provincial de santé, à l'enseignement post-secondaire et aux services sociaux et d'assistance sociale.

## POUR UN NOUVEAU PARTAGE DES MOYENS FINANCIERS AU CANADA

---

La Commission est convaincue que les recommandations qu'elle a formulées permettraient de corriger le déséquilibre fiscal qui caractérise actuellement les relations financières gouvernementales au sein de la fédération canadienne.

Ce rétablissement de l'équilibre fiscal bénéficiera directement aux citoyens. Il leur permettra de recevoir des provinces un niveau de services adéquat dans des domaines qu'ils considèrent comme prioritaires. Il leur donnera par ailleurs la pleine capacité d'effectuer des choix qui leur sont propres, dans les champs définis par la Constitution comme relevant des provinces.

Il s'agit là d'un fondement du fédéralisme, auquel les citoyens québécois sont particulièrement sensibles. Le rétablissement de l'équilibre fiscal au sein du Canada, grâce à un nouveau partage des moyens financiers, doit le respecter et le garantir.

***Extrait de : Commission sur le déséquilibre fiscal, Province de Québec, Pour un nouveau partage des moyens financiers au Canada (Rapport) (Bibliothèque nationale du Québec, 2002), pp. vii, xii-xiii, xvi.***

# Les points d'impôt : ce que c'est et qui en veut

Doug Brown

La Constitution accorde au gouvernement fédéral comme aux gouvernements provinciaux le droit de lever des impôts sur le revenu et la consommation. Ces grands champs d'imposition relèvent des deux paliers. Ni l'un ni l'autre n'en ayant le monopole, les gouvernements doivent s'entendre pour partager les sources de revenus disponibles.

Lorsqu'un palier de gouvernement donne à un autre l'accès à un champ d'imposition commun, ce qui s'est produit maintes fois depuis 1945, il le fait *en transférant des points d'impôt*. Les points d'impôt sont une mesure, en pourcentages précis, de l'augmentation de la portion provinciale de l'assiette fiscale globale et de la baisse correspondante de la portion fédérale. Le mouvement pourrait s'effectuer dans l'autre sens mais cela ne s'est jamais vu depuis les années quarante. Les transferts de points d'impôt mettent à la disposition des provinces des revenus d'imposition qui autrement reviendraient à Ottawa. Ils n'entraînent pas de hausses de cotisations pour les contribuables puisque, en vertu de ce système, la part fédérale de l'ensemble des revenus d'impôt diminue dans la même proportion que la part provinciale augmente. Ces transferts ne touchent pas nécessairement tous les gouvernements provinciaux. Durant les années cinquante et soixante, le gouvernement fédéral a transféré plus de points d'impôt au Québec qu'aux autres provinces, le Québec étant seul à l'époque à réclamer le droit de percevoir ses propres impôts.

Le dernier transfert de points d'impôts consenti par le gouvernement fédéral remonte à 1976. Dans le dessein plus large de soutenir les programmes provinciaux d'assurance-santé et d'éducation supérieure (un arrangement appelé Financement des programmes établis), Ottawa entreprenait alors non seulement de verser aux provinces des montants annuels en espèces mais aussi de leur transférer 4,3 points d'impôt sur le revenu personnel et 1 point d'impôt sur le revenu d'entreprise. En théorie, le gouvernement fédéral aurait pu se rapprocher les points mais, dans les faits, ils sont maintenant acquis aux provinces.

## LA DIFFÉRENCE ENTRE LES VERSEMENTS EN ESPÈCES ET LES POINTS D'IMPÔT

En quoi les transferts en espèces se distinguent-ils des transferts sous forme de points d'impôt? Les premiers sont en général des sommes fixes, haussées chaque année en fonction notamment du taux d'inflation. Ils peuvent être les mêmes pour toutes les provinces, le total pour chacune différant seulement selon la population. La valeur des points d'impôt, au contraire, varie suivant le degré de richesse et de revenu des provinces, et suivant la courbe de croissance ou de décroissance de leur économie respective. En 1996, par exemple, un (1) point d'impôt personnel sur le revenu valait 14,39 \$ à Terre-Neuve-et-Labrador mais 24,81 \$ en Alberta.

Une province pauvre aux perspectives économiques précaires a des raisons de tenir aux transferts en espèces; une province riche dont l'avenir économique augure bien préférera les points d'impôt. Le gouvernement fédéral, on le sait, fait bénéficier de la péréquation les provinces dont les recettes

## LES POINTS D'IMPÔT : CE QUE C'EST ET QUI EN VEUT

---

fiscales sont sous la moyenne. Mais comme la péréquation n'atteint pas pleinement son but, les provinces pauvres peuvent perdre au change en acceptant, pour financer les programmes sociaux, des points d'impôt en lieu et place de paiements en espèces. Et l'augmentation des paiements de péréquation entraînée par les transferts de points d'impôt grève d'autant le trésor fédéral.

Globalement, les transferts de points d'impôt sont avantageux pour les provinces qui aspirent à gérer elles-mêmes leurs finances et à se dégager des liens qu'implique le financement fédéral. Le risque, c'est qu'en suivant cette voie les disparités fiscales entre provinces nanties et moins bien nanties n'aillent en s'aggravant.

***Doug Brown est Fellow de l'Institut des relations intergouvernementales de l'Université Queen's.***

# Une question de priorités, d'équité et d'imputabilité

Monique Jérôme-Forget

Dès le milieu des années 1970, puis avec plus de ferveur dans les années 1990, les gouvernements qui se sont succédés à Ottawa se sont efforcés de reprendre le contrôle sur les dépenses fédérales en rognant sur le financement des programmes sociaux administrés par les provinces. À l'origine, Ottawa s'était engagé à verser aux provinces un montant égal aux sommes que celles-ci consacraient à certains services, à savoir la rémunération des médecins et les services hospitaliers. La participation financière du gouvernement fédéral était inexistante, toutefois, pour plusieurs pans du système, tous beaucoup plus coûteux désormais qu'à l'époque : médicaments, soins à domicile et communautaires, santé mentale. D'une réforme à l'autre et d'un gouvernement à l'autre, la contribution fédérale au financement des programmes sociaux a considérablement diminué en l'espace d'une génération, alors même que les revenus fiscaux du gouvernement fédéral restaient confortablement sur leur pente ascendante.

Avec le temps, ces manœuvres ont fini par donner des résultats, et à la fin des années 1990, Ottawa est enfin parvenu à maîtriser l'hydre du déficit. Tous les Canadiens s'en réjouissent. Mais, collectivement, nous avons tardé à reconnaître l'ampleur du problème, puis hésité à changer de cap. Par conséquent, notre conquête du déficit a coûté cher : les systèmes de santé des provinces souffrent encore des contrecoups des coupures unilatérales d'Ottawa en 1995. De manière moins visible mais tout aussi importante, les relations fédérales-provinciales et la confiance des Canadiens dans l'imputabilité de leurs

dirigeants se sont détériorées. En s'attaquant dès maintenant au déséquilibre fiscal, nous pourrions retrouver la confiance des citoyens, renforcer le fédéralisme canadien et s'éviter pour demain une crise encore plus profonde que celle du déficit.

## **DES TENDANCES LOURDES AUX CONSÉQUENCES INDÉNIABLES**

De nombreux experts ont démontré que le déséquilibre fiscal est bien réel et que la situation ira en empirant au cours des décennies à venir. Pensons seulement à l'étude exhaustive menée par le *Conference Board du Canada* pour le compte d'une commission d'enquête au Québec. Je ne m'étendrai pas sur le sujet sinon pour résumer le cœur du problème ainsi.

Au cours des 20 prochaines années, c'est l'impôt sur le revenu des particuliers qui permettra aux gouvernements d'espérer la croissance des revenus la plus forte. Soixante pourcent des revenus de cet impôt, dans l'état actuel des choses, prend la direction des coffres fédéraux.

## UNE QUESTION DE PRIORITÉS, D'ÉQUITÉ ET D'IMPUTABILITÉ

Du côté des dépenses, au cours des 20 ans à venir, c'est l'effet du vieillissement de la population canadienne sur les finances publiques qui fait toute la différence. Ainsi, de 2001 à 2016, la proportion des personnes de 65 ans et plus au Québec augmentera de 45%<sup>11</sup>. L'essentiel des conséquences, en terme de croissance des coûts, se fera sentir sur les budgets de la santé des provinces, lesquels représentent déjà 40% des dépenses provinciales en moyenne.

À titre d'élue québécoise, on dira que je ne cherche qu'à réclamer des privilèges spéciaux pour le Québec, à faire avaler un Meech fiscal au reste du pays. Il n'en est rien non plus. Il s'agit d'un problème canadien, qui n'a rien à voir avec les questionnements identitaires, et qui doit être résolu par l'ensemble des gouvernements au Canada. D'ailleurs, les ministres provinciaux ont exprimé leurs craintes face à l'explosion des coûts qu'engendrent les services de soins de santé.

*Si les 20 prochaines années devaient nous confronter à la nécessité d'investir massivement dans notre capacité militaire, je m'efforcerais de vous convaincre de l'importance d'accroître l'espace fiscal dévolu au gouvernement central, ce qui s'est d'ailleurs produit durant la dernière guerre. Mais la priorité et les besoins à venir sont du côté des soins de santé, une responsabilité qui appartient clairement aux provinces.*

Enfin, certains avanceront que le gouvernement fédéral se doit de conserver le système actuel de transferts car c'est le seul outil dont il dispose pour exiger des provinces le respect des cinq principes de la loi canadienne sur la santé. Cet argument présume que les mêmes électeurs canadiens qui, dans toutes les régions, seraient de farouches défenseurs des cinq principes sur la scène fédérale se transformeraient en partisans d'un système à l'américaine en s'adressant à leurs politiciens provinciaux. À l'évidence, l'argument ne tient pas. Si tous les gouvernements provinciaux ont à cœur l'esprit qui guide les principes de la loi canadienne, rien ne les empêchera de collaborer ensemble à les maintenir et les renforcer, avec d'autant plus de conviction et d'efficacité qu'ils seront entièrement redevables des ressources utilisées.

### **UN DÉFI À LA MESURE DU CANADA, MOBILISATEUR AU QUÉBEC**

À titre de membre d'un parti politique provincial, on pourra mettre en doute mes convictions et être tenté de croire que je ne cherche qu'à renforcer la capacité fiscale des provinces et ainsi affaiblir le gouvernement national et sa capacité d'agir. Il n'en est rien. Si les 20 prochaines années devaient nous confronter à la nécessité d'investir massivement dans notre capacité militaire, je m'efforcerais de vous convaincre de l'importance d'accroître l'espace fiscal dévolu au gouvernement central, ce qui s'est d'ailleurs produit durant la dernière guerre. Mais la priorité et les besoins à venir sont du côté des soins de santé, une responsabilité qui appartient clairement aux provinces.

<sup>11</sup> Statistique Canada, CANSIM, matrice 6900. Population projetée au 1<sup>er</sup> juillet pour les années 2001, 2006, 2011, 2016, 2021 et 2026.

## UNE QUESTION DE PRIORITÉS, D'ÉQUITÉ ET D'IMPUTABILITÉ

Admettons-le, que d'irritants, de confrontations, de décisions unilatérales et d'incohérence ont marqué l'histoire récente des relations fédérales-provinciales. Le financement des programmes sociaux est à la fois inflexible, insuffisant, instable et imprévisible, et une part trop grande des ressources nécessaires ne provient pas de l'ordre de gouvernement qui a la responsabilité de les utiliser à bon escient.

Dès 1999, le parti dont je suis membre proposait une réforme des arrangements fiscaux au sein du fédéralisme canadien<sup>12</sup>. La solution que nous avons mise de l'avant permettrait aux Canadiens de préserver la qualité des soins de santé en dépit du choc démographique qui nous attend.

C'est une solution qui mettra les provinces à l'abri de décisions arbitraires, qui exercera un contrôle salutaire sur le pouvoir fédéral de dépenser, qui engendrera une attitude de coopération parmi les gouvernements, et qui saura pallier plus efficacement les conséquences sociales des disparités économiques entre provinces. En prime, c'est une solution axée sur l'imputabilité qui exigera beaucoup de transparence ... mais aucun amendement constitutionnel.

Depuis que monsieur Jean Charest a mis cette proposition sur la table, elle a trouvé des échos favorables dans toutes les législatures provinciales et elle a rallié progressivement toutes les forces politiques au Québec, au point de faire consensus.

Notre parti propose ainsi de remplacer les transferts en espèces du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) par la cession de points d'impôt du gouvernement fédéral aux provinces.

---

*Certains avanceront que le gouvernement fédéral se doit de conserver le système actuel de transferts car c'est le seul outil dont il dispose pour exiger des provinces le respect des cinq principes de la **loi canadienne sur la santé**. Cet argument présume que les mêmes électeurs canadiens qui, dans toutes les régions, seraient de farouches défenseurs des cinq principes sur la scène fédérale se transformeraient en partisans d'un système à l'américaine en s'adressant à leurs politiciens provinciaux. À l'évidence, l'argument ne tient pas.*

---

La valeur de ces points d'impôt devrait correspondre à la participation du gouvernement fédéral au financement des dépenses engagées par les provinces en matière de programmes sociaux avant les compressions de 1995, soit 18%.

<sup>12</sup> Voir Parti libéral du Québec, *Autonomie et coopération — Le leadership québécois, Mémoire présenté à la Commission sur le déséquilibre fiscal*, le 21 septembre 2001 (<http://www.marquinfo.qc.ca/plq/ACF5D0.pdf>). Voir aussi le *Rapport préliminaire du Comité spécial du Parti libéral du Québec sur l'avenir politique et constitutionnel de la société québécoise*, présidé par le député de Chapleau, Benoît Pelletier, octobre 2001. (<http://www.marquinfo.qc.ca/plq/ACFB40.pdf>).

### **LES TRANSFERTS DE POINTS D'IMPÔT**

Nous favorisons le transfert de points d'impôt sur le revenu des particuliers, notamment en raison de sa simplicité sur le plan technique. Les points d'impôt n'ont toutefois pas la même valeur d'une province à une autre en raison des disparités économiques. Pour cette raison, il est nécessaire de renforcer le Programme de péréquation pour réduire davantage les écarts de capacité fiscale entre les provinces. Dans l'esprit de notre proposition, résoudre le déséquilibre vertical sans ajuster les paiements de péréquation risque de laisser des régions entières du pays avec des services publics de qualité inférieure.

Le déséquilibre fiscal vertical est de nature structurelle et non conjoncturelle. La réduction des surplus fédéraux, voire leur élimination au cours des deux ou trois prochaines années en raison du contexte économique actuel et des récentes initiatives budgétaires au niveau fédéral, ne doit pas amener le gouvernement fédéral actuel à nier l'existence du problème. De fait, voilà bien un problème taillé sur mesure pour quiconque voudra faire preuve de leadership et porter au compte d'un fédéralisme de coopération et de respect une réalisation d'envergure dont nos enfants nous seront reconnaissants.

***Monique Jérôme-Forget est membre du Parti libéral du Québec et députée de la circonscription de Marguerite-Bourgeoys à l'Assemblée nationale du Québec; elle est également critique de l'Opposition officielle en matière de finance.***

# L'équilibre fiscal au Canada

Stéphane Dion

[L]e gouvernement du Québec a rendu publique une étude : le rapport de la Commission Séguin. L'argumentation contenue dans ce rapport peut se résumer en une phrase : le gouvernement fédéral empile des surplus qu'il utilise en bonne partie pour envahir les champs de compétence des provinces alors que celles-ci manquent de revenus autonomes pour faire face à leurs propres responsabilités, entre autres dans le domaine de la santé...

## 1. LE MYTHE DU DÉSÉQUILIBRE FISCAL

... Le débat sur le prétendu déséquilibre fiscal n'est apparu que récemment, ces dernières années, comme par hasard au moment où les finances fédérales ont cessé d'être plus mal en point que celles des provinces. Pendant toutes ces années où le gouvernement fédéral accumulait des déficits nettement plus importants que ceux des provinces, personne ne parlait d'un déséquilibre fiscal au détriment du gouvernement fédéral...

Il n'y a pas davantage de déséquilibre fiscal aujourd'hui que dans le passé. Il y a seulement une bonne nouvelle : les finances publiques de notre fédération se sont assainies. Mais cet assainissement a nécessité une réduction draconienne du poids des dépenses de nos gouvernements dans l'économie, de sorte que s'exerce sur eux une forte pression pour qu'ils réinvestissent dans tous les domaines.

... Mais la pièce maîtresse du rapport Séguin est une projection, celle du Conference Board. Selon cette projection, en 2019-2020, les surplus du gouvernement fédéral s'élèveraient à 87,8 milliards de dollars, alors que le gouvernement du Québec encourrait un déficit de 4,8 milliards de dollars. Le déséquilibre fiscal tant dénoncé serait donc à venir, mais pas tout de suite cependant... Même s'il ne faut pas se fier aux prévisions

à long terme, examinons quand même la méthodologie par laquelle le Conference Board en arrive à prévoir pour 2019-2020 un surplus budgétaire de 87,8 milliards de dollars pour le gouvernement fédéral, comparé à un déficit de 4,8 milliards de dollars pour le gouvernement du Québec... L'écart entre le solde budgétaire des deux gouvernements se creusera ... selon le Conference Board, en raison de la dynamique automatique du remboursement de la dette : il postule que le gouvernement fédéral n'introduira aucune nouvelle mesure et qu'il consacrerait toute sa marge de manœuvre au remboursement de sa dette.

---

*S'il y a une chose qu'il ne faut certainement pas faire, c'est appliquer la recommandation de la Commission Séguin : mettre fin au Transfert social canadien en échange de la remise de la TPS aux provinces... De l'aveu même de la Commission Séguin, une telle réforme appliquée immédiatement replongerait le gouvernement fédéral dans les déficits pour plusieurs années.*

---

Ainsi, l'hypothèse clé du Conference Board est que les gouvernements n'engageraient aucune nouvelle dépense et n'introduiraient aucune nouvelle mesure affectant les revenus durant l'ensemble de la période. Autrement dit, on suppose en quelque sorte que les gouvernements se mettraient sur le « pilote automatique » et partiraient en vacances pendant vingt ans. Bien sûr, comme l'a précisé le Conference Board lui-même, « l'exercice effectué ici est purement hypothétique ». Dans la vraie vie, les choses ne se passent pas comme ça...

S'il y a une chose qu'il ne faut certainement pas faire, c'est appliquer la recommandation de la Commission Séguin : mettre fin au Transfert social canadien en échange de la remise de la TPS aux provinces assortie d'une augmentation de la péréquation qui compenserait pour le rendement moins élevé que ce transfert de taxe entraînerait au Québec et dans les autres provinces moins nanties. De l'aveu même de la Commission Séguin, une telle réforme appliquée immédiatement replongerait le gouvernement fédéral dans les déficits pour plusieurs années.

... Plutôt que le signe d'un déséquilibre fiscal, les surplus actuels du gouvernement fédéral sont, tout comme d'ailleurs l'amélioration des finances des gouvernements provinciaux par rapport aux années passées, le fruit d'une discipline nécessaire qu'il faut maintenir...

### **2. LE MYTHE DU FÉDÉRALISME CENTRALISATEUR**

La Commission Séguin affirme que le gouvernement du Canada utilise ses surplus pour envahir les compétences législatives des provinces. Cette affirmation est inexacte et la Commission ne la prouve d'ailleurs pas.

Il faut dire que la Commission Séguin est prompte à voir des « envahissements » là où il n'y en a pas. Ainsi, pour elle, une initiative fédérale comme la Fondation canadienne pour l'innovation est un empiètement dans une compétence provinciale. Mais où donc est-il écrit dans la Constitution que la recherche est de compétence provinciale exclusive ? Connait-on une seule fédération moderne au monde où il est prévu que le gouvernement fédéral n'appuie pas la recherche universitaire ? Irrationnelle sur le plan économique, une telle conception n'a rien à voir avec le bon fédéralisme.

De façon plus générale, il se dégage de la lecture du rapport Séguin l'impression que le gouvernement fédéral canadien est anormalement gros et que son embonpoint déborde sur l'espace des provinces.

La Commission Séguin reproche aussi au gouvernement fédéral de lier une part de ses transferts aux provinces au respect de certaines conditions. Selon elle, de tels transferts conditionnels seraient contraires à l'esprit du fédéralisme. Le gouvernement fédéral est-il trop gros ? Ses transferts aux provinces sont-ils trop conditionnels ? Regardons ce qu'il en est vraiment...

... En effet, la part des revenus accaparée par le gouvernement fédéral dans l'ensemble des revenus autonomes des gouvernements est plus petite au Canada que dans les autres fédérations, à l'exception de la Suisse, selon les données mêmes fournies par la Commission Séguin...

Parmi les fédérations, non seulement est-ce au Canada que les entités constituantes occupent la plus large part des revenus fiscaux, mais en plus nos provinces disposent en toute autonomie de ce poids fiscal exceptionnel. En effet, elles décident elles-mêmes de leurs taux de taxation, un degré d'autonomie fiscale qui n'est égalé que par les États américains. Mais il y a plus : la part des revenus autonomes dans l'ensemble des revenus de nos provinces est très élevée tant par rapport aux pratiques passées au Canada que par rapport à ce qui se produit dans les autres fédérations. Et non seulement nos gouvernements provinciaux dépendent-ils relativement peu des transferts fédéraux, mais en plus ces transferts sont assortis de relativement peu de conditions. Il le sont moins que par le passé et moins que ce que l'on observe dans les autres fédérations.

En effet, c'est au Canada où les transferts fédéraux sont le moins assortis de conditions. Aux États-Unis, par exemple, 100 % de ces transferts sont conditionnels. En comparaison, si l'on examine nos deux grands transferts, on constate que la péréquation est tout à fait inconditionnelle et que le Transfert social canadien — par lequel le gouvernement du Canada aide au financement provincial de la santé, de l'aide sociale et de l'éducation postsecondaire — n'est assorti que de conditions bien légères si on le compare à la pratique dans les autres fédérations...

*Les Canadiens ont raison de souhaiter le maintien d'un rôle fédéral dans le domaine de la santé. Nous ne sommes pas en Europe où les programmes sociaux sont relativement similaires d'un pays à l'autre, mais seuls face à un géant américain qui joue une tout autre partie en matière de santé. Il y a plus d'Américains qui n'ont pas d'assurance médicale qu'il y a de Canadiens sur terre. Nous avons besoin de la collaboration et de la discipline de tous nos gouvernements pour nous protéger contre une américanisation rampante de nos politiques de santé.*

Il est vrai que même au Canada les transferts fédéraux ne sont pas entièrement inconditionnels. Or, la Commission Séguin affirme que, dans une bonne fédération, les transferts de fonds du gouvernement fédéral aux provinces doivent être inconditionnels. L'ennui, avec une telle conception, c'est que, du coup, toutes les fédérations du monde deviennent inacceptables, car toutes recourent à des transferts fédéraux conditionnels. Pour trouver une fédération qui satisfasse aux exigences de la Commission Séguin, il faudra la rechercher sur une autre planète. Ou alors il faudra convenir que la plus acceptable de toutes est encore la fédération canadienne...

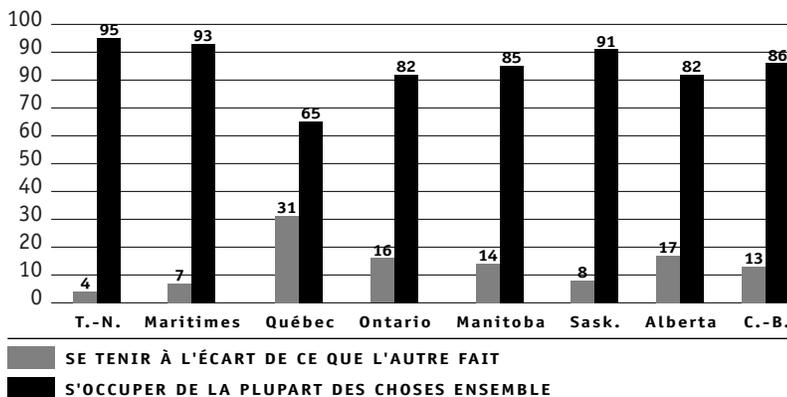
[L]es conditions légères qui assortissent la Loi canadienne sur la santé ne forment en rien un « carcan »; elles n'empêchent pas les provinces d'innover. Quand je lis le rapport de la Commission Clair, par exemple, je ne vois rien là-dedans qui soit contraire à la Loi canadienne sur la santé... [Et] les Canadiens ont raison de souhaiter le maintien d'un rôle fédéral dans le domaine de la santé. Nous ne sommes pas en Europe où les programmes sociaux sont relativement similaires d'un pays à l'autre, mais seuls face à un géant américain qui joue une tout autre partie en matière

## L'ÉQUILIBRE FISCAL AU CANADA

de santé. Il y a plus d'Américains qui n'ont pas d'assurance médicale qu'il y a de Canadiens sur terre. Nous avons besoin de la collaboration et de la discipline de tous nos gouvernements pour nous protéger contre une américanisation rampante de nos politiques de santé. Cela ne doit pas nous empêcher d'examiner la définition et les modalités d'application de ces grands principes, comme le fait la Commission Romanow. Mais cela veut dire qu'à la santé est rattachée une sorte de droit de citoyenneté étendu à tous les Canadiens qui veut que chacun ait accès à la solidarité de tous face à la maladie.

Pour faire face aux difficultés présentes et à venir dans le domaine de la santé comme dans les autres secteurs, le Canada, comme les autres pays, devra unir ses forces. Les gouvernements de notre fédération devront travailler ensemble, pour le partage des coûts comme pour le repérage des meilleures politiques, dans le respect de leurs responsabilités et pouvoirs constitutionnels.

**FIGURE 2 LA GESTION DES RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**



Si vous pensez à la manière de prendre des décisions des gouvernements, laquelle des choses suivantes serait la meilleure pour le Canada? Est-ce (a) le gouvernement fédéral devrait avoir le dernier mot sur certaines choses, les gouvernements provinciaux sur d'autres choses, et chacun devrait se tenir à l'écart de ce que l'autre fait; ou (b) les deux niveaux de gouvernement devraient s'occuper de la plupart des choses ensemble? (Source: CRIC, *Portraits du Canada 2001*)

*Extrait des Notes pour une allocution de l'honorable Stéphane Dion, Président du Conseil privé et ministre des Affaires intergouvernementales, Allocution annuelle devant les membres de la Chambre de commerce de Saint-Laurent, Montréal (Québec), le 27 mars 2002. On peut consulter le texte intégral de cette allocution, accompagné des tableaux à l'adresse: [http://www.pco-bcp.gc.ca/aia/default.asp?Language=F&page=pressroom&sub=speeches&doc=20020327\\_f.htm](http://www.pco-bcp.gc.ca/aia/default.asp?Language=F&page=pressroom&sub=speeches&doc=20020327_f.htm). Voir aussi: Canada, ministère des Finances, «L'équilibre fiscal au Canada: les faits» (mis à jour le 29 juillet 2002), disponible en ligne à l'adresse: [http://www.fin.gc.ca/toctf/2002/fbcfacts3\\_f.html](http://www.fin.gc.ca/toctf/2002/fbcfacts3_f.html).*

# Pourquoi les transferts de points d'impôt renforceront le Canada

Jack Mintz et Michael Smart

La commission Séguin a réclamé récemment une modification majeure aux ententes fiscales conclues avec le gouvernement fédéral. Elle propose essentiellement un transfert de points d'impôt aux provinces et, en contrepartie, l'élimination des paiements fédéraux en espèces prévus par le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS). Selon les barèmes actuels de financement, Ottawa devrait céder environ 4,5 points de pourcentage d'impôt sur le revenu, ou sensiblement le même nombre de points de l'assiette fiscale de la TPS.

Le premier ministre Landry s'est déjà déclaré favorable à cette idée. Malheureusement pour lui, pareil changement pourrait bien renforcer l'union fiscale du Canada et améliorer l'imputabilité politique de tous les paliers de gouvernement. En outre, c'est peut-être la meilleure manière de sortir de l'impasse où nous sommes en matière de santé.

Dans notre régime fiscal actuel, le déséquilibre entre Ottawa et les provinces est important et va en augmentant. L'an dernier, le gouvernement fédéral a perçu plus de 40 milliards de dollars de plus que ce qu'il a dépensé pour ses propres programmes et en frais d'intérêt. La plus grande partie de cet excédent a été retournée aux provinces pour être affectée à la santé, à l'éducation et aux services sociaux, et le solde a servi à diminuer la dette du fédéral.

Donc, Ottawa recueille l'argent et les provinces le dépensent. Ce méli-mélo fiscal est à l'origine de la « codépendance » qui marque nos relations constitutionnelles aujourd'hui: aucun gouvernement n'a la responsabilité explicite des grands programmes, et les deux parties se blâment mutuellement quand les choses se gâtent.

## UN PLAN IRRÉALISTE

Prenons par exemple la controverse qui entoure les soins de santé. Lorsque les premiers ministres réclament une augmentation des transferts fédéraux, ils prétendent qu'il n'en résulterait pas d'accroissement des impôts fédéraux ni du fardeau de la dette pour les citoyens. Naturellement, ils aimeraient bien dépenser davantage sans avoir à hausser eux-mêmes les impôts. Seul le régime fiscal actuel peut faire considérer ce plan comme le moins plausible.

Un transfert de points d'impôt mettrait fin à cette illusion. Pour pouvoir consacrer davantage de ressources au budget de la santé, les provinces devraient augmenter les impôts directs; et si leurs décisions se révélaient mauvaises, elles affronteraient le mécontentement des électeurs le jour du scrutin. Par ailleurs, la cote du gouvernement d'Ottawa pourrait bien remonter, les citoyens n'ayant plus l'impression que les impôts versés au fédéral s'envolent en fumée.

---

*Il est peut-être temps de faire confiance aux gouvernements provinciaux pour donner aux citoyens le régime de soins de santé qu'ils souhaitent. Les normes nationales sont peut-être en train d'entraver des réformes très nécessaires.*

---

Au fond et dans l'immédiat, ce n'est évidemment pas de principes abstraits qu'il s'agit, ni même du financement des soins de santé; le Québec pourrait augmenter les impôts unilatéralement, avec ou sans abattement fédéral. En fait, en réclamant des points d'impôt, le Québec fait le simple pari qu'à l'avenir, les recettes provinciales augmenteront plus vite que les transferts fédéraux. Mais ce virage ne pourrait qu'améliorer l'imputabilité; un gouvernement qui parie sur sa propre économie a toutes les raisons d'assurer sa prospérité.

## POURQUOI LES TRANSFERTS DE POINTS D'IMPÔT RENFORCERONT LE CANADA

Par conséquent, un transfert de points d'impôt contribuerait à stabiliser le financement des soins de santé, et les mettrait à l'abri des disputes fédérales-provinciales. Plus généralement, il inciterait les hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux à cesser de se renvoyer la balle et à se retrousser les manches. Sur les deux plans, l'union fiscale canadienne y gagnerait.

### EST-IL TEMPS DE FAIRE CONFIANCE AUX PROVINCES ?

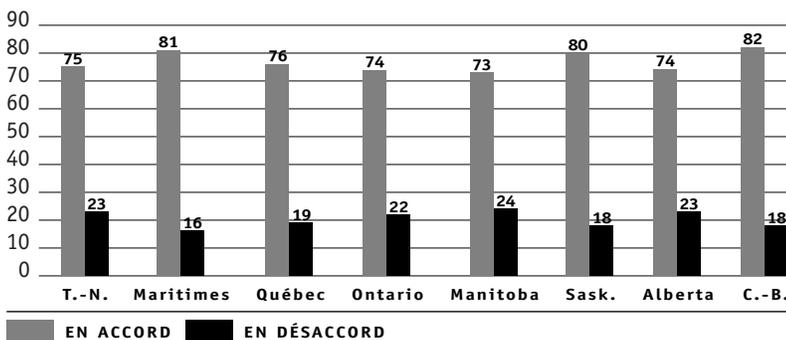
Si la proposition Séguin est une si bonne idée, pourquoi les fonctionnaires fédéraux y sont-ils si farouchement opposés? C'est que le gouvernement d'Ottawa s'est longtemps considéré comme le gardien des normes «pancanadiennes» en matière de santé, et que les transferts sont la carotte et le bâton censés faire marcher droit les provinces.

Il est peut-être temps de faire confiance aux gouvernements provinciaux pour donner aux citoyens le régime de soins de santé qu'ils souhaitent. Les normes nationales sont peut-être en train d'entraver des réformes très nécessaires; économiquement parlant, elles n'ont d'ailleurs guère leur raison d'être étant donné que les politiques de la santé n'entraînent pas de retombées pour les autres provinces. Autrement dit, les réformes des soins de santé dans une province ont peu d'effet sur les débouchés économiques et sociaux pour les habitants des autres provinces. La situation est tout autre dans le domaine de l'éducation, où les politiques publiques influent sur la qualité d'une main-d'œuvre mobile.

La proposition Séguin achoppe sur d'autres points, notamment la crainte, probablement exagérée, que la concurrence entre les provinces ne pousse les taux d'imposition à des niveaux trop bas, et la difficulté (surmontable) d'établir la péréquation des points d'impôt pour les provinces moins nanties sans accroître le fardeau financier d'Ottawa. Mais ce ne sont là que des détails. Quelle que soit la manière de s'y prendre, un transfert de points d'impôt pourrait être avantageux pour tout le monde. Il permettrait aux Canadiens de voir clairement à quoi servent leurs contributions et de décider à quoi ils veulent qu'on les affecte.

**FIGURE 3 QUI EST RESPONSABLE ?**

(Pourcentage de personnes en accord ou en désaccord que « il est souvent difficile d'arriver à comprendre quel niveau de gouvernement est responsable de quoi. »)



Dans le système fédéral canadien, le gouvernement fédéral a la responsabilité de certains secteurs alors que les provinces ont la responsabilité d'autres secteurs. Je vais vous lire quelques énoncés qui concernent le système fédéral canadien. Pour chacun, dites-moi si vous êtes fortement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou fortement en désaccord...il est souvent difficile d'arriver à comprendre quel niveau de gouvernement est responsable de quoi. (Source : CRIC, *Portraits du Canada 2001*)

*Jack Mintz est président-directeur général de l'Institut C. D. Howe et professeur de fiscalité à l'École J. L. Rotman de gestion à l'Université de Toronto; Michael Smart est professeur agrégé en économie à l'Université de Toronto et chercheur universitaire à l'Institut C. D. Howe.*

# Pour le bien du Canada — la présence fédérale dans le champ de la santé

Armine Yalnizyan

Quand récemment, au cours d'un séjour que je faisais à l'étranger, le médecin qui me soignait pour une infection à l'oreille apprit que j'étais canadienne, il nous envia spontanément, mes compatriotes et moi, pour un régime de santé publique dont nous jouissons comme d'un droit de citoyen. On aurait du mal à déceler pareil enthousiasme aujourd'hui chez ceux qui débattent de l'avenir de l'assurance-santé au Canada.

Les Canadiens qui choisissent de s'établir ailleurs au pays savent que, quelles que soient leur destination ou leur situation financière, certains services leur seront offerts partout. Chaque année, environ le quart des Canadiens changent d'emploi avec l'assurance que les soins médicaux de base dont ils pourraient avoir besoin ne dépendront pas de leur lieu de résidence ou de l'identité de leur employeur. La sécurité que procure notre régime public donne à tous la liberté de profiter des meilleures occasions professionnelles, où qu'elles se présentent au Canada.

La prospérité économique du Canada a toujours été liée au commerce. Le coût moindre d'une main-d'œuvre dont l'état de santé est pris en charge par l'État constitue depuis des décennies un atout pour les entreprises qui songent à s'établir chez nous. Pour les sociétés, tant canadiennes qu'étrangères d'ailleurs, un régime public de soins simplifie considérablement les décisions d'affaires. Quand on compare notre système à celui des États-Unis — où les coûts des soins de santé augmentent plus vite que partout ailleurs dans le monde industrialisé mais où beaucoup de citoyens ne bénéficient d'aucune assurance —, la logique de l'approche canadienne devient évidente, ne serait-ce que du point de vue économique. L'assurance-santé publique donne à toutes entreprises des

chances égales. Comme les dépenses et responsabilités en matière de santé ne figurent pas parmi les coûts de main-d'œuvre directs, elles n'ont pas d'incidence sur le comportement du marché, sur les décisions relatives à la concurrence ni sur les rendements financiers.

L'assurance-santé publique repose sur le principe de l'égalité d'accès. Ce principe a subi l'épreuve du temps : il est inscrit dans notre culture fédéraliste; c'est de lui que découlent chez nous les notions de citoyenneté, de sécurité, de gouvernance efficace; et il n'existe qu'avec l'aval officiel du gouvernement fédéral.

## LA CROISÉE DES CHEMINS

Nos élus ont maintenant à décider de la meilleure voie à suivre pour garantir la viabilité de l'assurance-santé. Après des années de déceptions causées par les décisions et replis fédéraux, beaucoup sont d'avis, puisque le gouvernement fédéral ne dispense pas les soins de santé, qu'il devrait évacuer ce champ de compétence. En même temps, presque tout le monde continue à exiger d'Ottawa qu'il cède plus d'argent ou de points d'impôt aux provinces au titre de la santé. Aucun des deux camps ne l'emportera si l'on n'accorde à Ottawa ni un rôle propre ni la reconnaissance officielle qui compenseraient le coût politique lié à l'augmentation des impôts.

Les argumentations préconisant la poursuite de la dévolution des responsabilités vers les provinces ou le secteur privé sont fondamentalement viciées. Pour assurer la viabilité du système de santé publique, il ne faut pas seulement de l'argent, il faut aussi maintenir et élargir l'égalité d'accès. Il n'appartient ni au marché ni aux régions d'établir les normes d'un programme social national.

Nous ne jouissons pas à l'heure actuelle de l'égalité d'accès dans tous les aspects essentiels des soins de santé. Mais confier cette mission aux provinces ou à l'entreprise privée, c'est carrément l'abandonner. Elles n'ont, ni l'une ni l'autre, le mandat de promouvoir l'équité parmi les Canadiens de tout le pays et n'y ont pas non plus intérêt. Le seul palier dont relève l'égalité d'accès, et qui doit en répondre, c'est le gouvernement fédéral.

*Confier cette mission aux provinces ou à l'entreprise privée, c'est carrément l'abandonner. Elles n'ont, ni l'une ni l'autre, le mandat de promouvoir l'équité parmi les Canadiens de tout le pays et n'y ont pas non plus intérêt. Le seul palier dont relève l'égalité d'accès, et qui doit en répondre, c'est le gouvernement fédéral.*

Quant à savoir si les orientations stratégiques du gouvernement fédéral dans le domaine de la santé seront à la hauteur de ce critère national, tout dépend de la façon dont il redéfinira et repensera son rôle dans les mois qui viennent. Un rôle qui comporte deux grands volets : la planification stratégique et le financement.

Pour être efficace, la planification stratégique fédérale doit être axée d'une part sur les buts qu'on aura établis, et d'autre part sur la coordination des mesures déjà en place. Quant au financement, qui rendra le projet réalisable, il est strictement affaire de volonté politique. Augmenter le financement fédéral veut dire augmenter les revenus du gouvernement, et donc les impôts. Or, quand on songe aux réductions d'impôt et aux « rationalisations » d'effectifs, si populaires depuis quelques années, une hausse d'impôt apparaît comme un changement de cap radical pour le leadership politique.

## LA CLÉ DE LA RÉUSSITE

La clé de la réussite future de notre régime de santé, c'est une bonne planification stratégique conçue par Ottawa. Les pénuries de compétences professionnelles, qui s'étendent désormais à la planète entière, ne se résorberont qu'à la faveur de politiques globales embrassant aussi bien l'éducation que l'immigration et l'organisation des ressources humaines. Le recours croissant à la pharmacothérapie pour traiter, gérer et même prévenir les maux de santé appelle une meilleure coordination des budgets et un meilleur contrôle de la qualité. Le vieillissement de la population soulève des problèmes qui débordent du champ local, au Canada comme dans les autres pays industrialisés.

Aucune province, aucun groupe d'affaires ne saurait résoudre ces problèmes par ses propres moyens. Et chaque éventail de solutions engendre de nouveaux problèmes qui nécessitent des contre-mesures coûteuses. Seul un plan d'action coordonné à l'échelle du pays pourra prévenir une augmentation intenable des coûts tout en préservant l'accessibilité générale aux soins.

Contenir les coûts : voilà l'élément clé des durs choix qui nous attendent. Car pour procurer à tous les Canadiens, leur vie durant et quel que soit leur niveau de revenu, l'accès à des soins rapides, complets, humains et de bonne qualité, il faudra non pas réduire, mais élargir le panier de services considérés comme médicalement requis.

Actuellement, il existe un système de soins de courte durée (médecins, hôpitaux) et, parallèlement, une myriade de systèmes publics distincts régissant les médicaments et les soins de longue durée aux personnes âgées ou handicapées. Cela n'est pas satisfaisant.

L'assurance-santé a réussi à rendre l'accès aux médecins et aux hôpitaux raisonnablement égal d'un bout à l'autre du pays, sauf dans les régions peu peuplées où les problèmes sont endémiques. Mais même dans ces coins reculés, les gens ont raison d'exiger mieux puisque le système repose sur le principe de l'égalité d'accès. Le défi à relever, encore aujourd'hui, c'est de procurer tous les services médicalement nécessaires de manière à peu près équivalente partout.

D'autre part, la prévention, la pharmacothérapie et les soins prolongés ou palliatifs s'avèrent de plus en plus nécessaires pour traiter les maladies chroniques ou associées au vieillissement. Or, en dehors de la filière des soins de courte durée, ces besoins ne sont pas prévus dans la *Loi canadienne sur la santé*. Cette grave omission contraint les provinces à s'en occuper — comme elles l'entendent. Leur fardeau s'alourdit sans cesse. Et comme elles n'ont pas toutes, et de loin, les mêmes ressources ou les mêmes priorités, l'accès aux soins varie d'une région à l'autre et les objectifs du système de santé public changent selon les provinces.

Il ne sert à rien d'exiger du gouvernement fédéral qu'il délie les cordons de sa bourse pour financer un système aussi fragmenté, de demander à Ottawa de payer les factures sans lui donner voix au chapitre ni reconnaître son apport à la prestation des soins. Et il n'y a rien à attendre d'un système où l'effort fédéral continue de porter seulement sur les soins de courte durée alors que les provinces se débattent pour financer les soins à domicile, les soins de longue durée et une partie du coût des médicaments.

---

*Ce qu'il nous faut, c'est un régime pancanadien intégré, qui soit de compétence fédérale ET provinciale, et qui offre aux citoyens les services dont ils ont besoin pour gérer et améliorer leur santé tout au long de leur vie... Pareil système ne peut résulter que d'une action de portée résolument nationale — nationale sur le plan des normes, du financement, de la reconnaissance politique. Le gouvernement fédéral est le seul à pouvoir négocier et orienter les réformes qui s'imposent maintenant.*

---

#### LA NÉCESSAIRE INTÉGRATION

Ce qu'il nous faut, c'est un régime pancanadien intégré, qui soit de compétence fédérale ET provinciale, et qui offre aux citoyens les services dont ils ont besoin pour gérer et améliorer leur santé tout au long de leur vie. C'est-à-dire un système décloisonné, assorti de normes et de directives claires, assurant les soins nécessaires à tous les Canadiens, à titre de citoyens.

Pareil système ne peut résulter que d'une action de portée résolument nationale — nationale sur le plan des normes, du financement, de la reconnaissance politique. Le gouvernement fédéral est le seul à pouvoir négocier et orienter les réformes qui s'imposent maintenant.

Les nations se distinguent par la manière dont elles définissent et comblent les besoins essentiels de leurs citoyens. Mieux qu'un passeport, une armée, une monnaie ou un corps diplomatique, le système public et universel de soins de santé évoque la citoyenneté canadienne. Il représente aussi un idéal de progrès humain pour le monde.

La volonté de tendre la main, de partager nos richesses avec nos compatriotes, les proches comme les plus éloignés, se manifeste depuis les débuts de notre histoire. On la reconnaît aujourd'hui à la générosité des agriculteurs des provinces centrales qui envoient du fourrage dans les Prairies éprouvées par la sécheresse. On la reconnaît aussi dans l'insistance que mettent les Canadiens à réclamer un système de santé qui nous protège tous.

Rien n'incarne mieux que le régime d'assurance-santé le principe de l'égalité d'accès d'un océan à l'autre et à l'autre. Son existence illustre concrètement le choix que nous faisons comme société de répondre à tous les besoins essentiels des citoyens, où qu'ils vivent et quels que soient leurs moyens financiers. Ce choix nous distingue aussi des autres pays de l'hémisphère et unit le peuple que nous sommes.

Sans les efforts conjugués des gouvernements fédéral et provinciaux ou territoriaux, le système pancanadien enrichi dont nous avons besoin ne pourra exister. Mais si nous y renonçons, nous perdrons en même temps une des grandes forces de ce pays. Le temps est venu pour le gouvernement fédéral d'affirmer haut et fort ses convictions et d'ouvrir ses coffres — pour le bien du Canada.

***Armine Yalnizyan est Fellow au Canadian Centre for Policy Alternatives.***

# TROISIÈME PARTIE : LES VILLES

## Un excursus sur le déséquilibre fiscal fédéral-provincial-municipal

Gilles Paquet

Dans un régime fédéral comme celui du Canada, il y a division du travail du secteur public entre les divers niveaux de gouvernement (fédéral, provincial, municipal). Ces trois paliers se partagent les tâches mais aussi l'assiette fiscale. Il est légitime de se demander s'il y a adéquation entre les tâches à accomplir et la capacité fiscale des divers niveaux de gouvernement.

Il est possible que les responsabilités d'un niveau de gouvernement ne correspondent plus aux rentrées fiscales assignées antérieurement à ce niveau de gouvernement, que l'arrimage soit défectueux et que déséquilibre fiscal s'ensuive.

Le fédéralisme fiscal définit le cadre de la coopération inter-gouvernementale et les règles de la concurrence entre les gouvernements. Mais c'est un processus hanté par les guerres de chiffres, la friction et les désaccords.

La notion de déséquilibre fiscal connote simplement l'écart entre les niveaux de revenus et de dépenses légitimes des divers gouvernements. Il peut exister un déséquilibre fiscal horizontal entre grande ville et petite ville de banlieue si la grande ville fournit tout un éventail de services aux banlieusards sans compensation. Il peut aussi exister un déséquilibre fiscal vertical entre le niveau fédéral et le niveau provincial, ou entre le niveau provincial et le niveau municipal quand le partage de l'assiette fiscale entre niveaux de gouvernement ne correspond pas ou plus à l'attribution des responsabilités. On peut alors corriger ce déséquilibre soit en réaménageant les responsabilités ou les sources de rentrées fiscales entre les niveaux de gouvernement soit en effectuant des transferts de ressources fiscales des niveaux de gouvernement en surplus vers les niveaux de gouvernement en déficit.

Le problème du déséquilibre fiscal possible est devenu assez inquiétant pour que le gouvernement du Québec mette sur pied une commission d'enquête chargée de faire la lumière sur la question. Son mandat se limitait à examiner le déséquilibre fiscal fédéral-provincial. Et la commission en arrive à la conclusion qu'il existe bel et bien, au détriment des provinces.

### LES MUNICIPALITÉS OUBLIÉES

*Plusieurs arguments présentés par la Commission Séguin à propos des rapports entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux peuvent être repris à peu près intégralement pour les rapports entre les provinces et les municipalités.*

Un déséquilibre fiscal tout aussi important, sinon plus profond, existe pourtant entre les provinces et les municipalités. En fait plusieurs arguments présentés par la Commission Séguin à propos des rapports entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux peuvent être repris à peu près intégralement pour les rapports entre les provinces et les municipalités.

## UN EXCURSUS SUR LE DÉSÉQUILIBRE FISCAL FÉDÉRAL-PROVINCIAL-MUNICIPAL

Le dossier empirique est suffisamment riche pour supporter la présomption d'un déséquilibre fiscal qui porte à conséquence entre provinces et municipalités au Canada.

A l'appui de cette position :

- 1) les villes sont la source importante de la richesse des nations et donc des provinces dans lesquelles elles se trouvent;
- 2) elles ne reçoivent pas leur portion congrue dans le partage de l'assiette fiscale de la part des gouvernements fédéral et provinciaux qui les ont en tutelle : les besoins au niveau municipal croissent très rapidement et leur part des revenus croît à un rythme bien en deçà de ce qui serait nécessaire;
- 3) cette négligence va se traduire par une compétitivité en déclin pour l'économie canadienne dans son ensemble puisque nos concurrents investissent beaucoup plus que nous dans leurs villes.

pour une portion importante de l'activité économique dans les provinces, mais elles sont le lieu de l'innovation et de la créativité. Elles sont la base des systèmes locaux d'innovation.

Or ces villes ne sont pas bien financées.

Et depuis 1996, au Canada, l'écart s'est agrandi entre les ressources fiscales nécessaires au niveau municipal et celles qu'on met à la disposition des villes. En effet, les revenus des gouvernements locaux ont augmenté depuis 1996 de 7 % seulement, pendant que les rentrées fiscales des provinces augmentaient de 26 % et celles du gouvernement fédéral de 33 %. Et ceci, en un temps où les besoins des municipalités (en raison du délestage de responsabilités des provinces vers les villes) augmentaient beaucoup plus rapidement que celles des provinces ou du fédéral.

Même si les municipalités sont responsables de l'entretien des deux tiers des routes au pays, le déficit pour les infrastructures urbaines a triplé entre 1984 et 1996, et des dizaines de milliards sont nécessaires pour améliorer le traitement des eaux usées, la distribution de l'eau potable, et les ressources manquent. Au Canada en 1999, 55 % des revenus des municipalités provenaient de la taxe foncière; aux États-Unis, c'était 21 %. D'où proviennent les ressources supplémentaires ? Des transferts en provenance du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux (états) : ces transferts combinés représentaient 19 % des revenus des municipalités au Canada, mais 27 % aux États-Unis et 31 % en Europe.

*Les revenus des gouvernements locaux ont augmenté depuis 1996 de 7 % seulement, pendant que les rentrées fiscales des provinces augmentaient de 26 % et celles du gouvernement fédéral de 33 %. Et ceci, en un temps où les besoins des municipalités (en raison du délestage de responsabilités des provinces vers les villes) augmentaient beaucoup plus rapidement que celles des provinces ou du fédéral.*

### LES VILLES GÉNÈRENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Quelques chiffres d'abord pour fixer les idées. Toronto représente 44 % du PIB de l'Ontario; Vancouver, 53 % du PIB de la Colombie-Britannique; Montréal, 50 % du PIB du Québec, Winnipeg, 67 % du PIB du Manitoba. Non seulement ces villes comptent

### **MINER LA COMPÉTITIVITÉ NATIONALE**

La compétitivité du Canada est minée à sa source, puisque le manque de ressources fiscales, en comparaison de ce qui se passe chez nos concurrents, condamne les villes canadiennes à régresser. Pour fixer les idées, disons que les dépenses des gouvernements municipaux per capita (en \$ US) se situent autour de 785 \$ au Canada, autour de 1 650 \$ aux États-Unis, et autour de 2 100 \$ en Europe.

Les études de la Fédération canadienne des municipalités ont tenté d'alerter les gouvernements fédéral et provinciaux. Les maires des grandes villes du Canada ont lancé un cri d'alarme au début de 2002 et demandé au ministre des Finances Paul Martin de transférer trois cents de la taxe sur le litre d'essence aux villes. Cette requête a essuyé une fin de non-recevoir.

A mesure qu'on réussit à consolider les villes en unités plus grandes, il va devenir possible de penser leur transférer des points d'impôt sur le revenu des particuliers et sur les profits des entreprises, comme on veut que le gouvernement fédéral le fasse vers les provinces. Mais entre temps, il faut songer à des transferts de ressources fiscales pour que les municipalités et les cités-régions puissent faire le nécessaire pour affermir notre compétitivité.

Un nouveau partage des ressources fiscales doit faire en sorte que les municipalités aussi soient adéquatement financées.

### **AUCUN MONOPOLE FÉDÉRAL SUR LA MAUVAISE FOI**

Mais dans ces débats, il ne faut pas présumer que le gouvernement fédéral a le monopole sur la propension à centraliser et sur la mauvaise foi.

Les gouvernements provinciaux utilisent souvent les mêmes arguments que le gouvernement fédéral à leur égard pour nier aux municipalités des ressources fiscales additionnelles (déficits provinciaux, manque de marge de manœuvre, capacité des municipalités à s'en tirer, etc.).

Les villes ont cessé depuis longtemps d'être, dans les faits, des créatures mineures des provinces. Elles constituent des entités dont l'importance dans la compétitivité relative des pays est indéniable. Les problèmes des municipalités sont aussi assez différents de ceux des provinces pour mériter une présentation explicite à la table de négociation du fédéralisme fiscal. Sinon il est improbable que les nouveaux arrangements fiscaux puissent donner aux municipalités le même type d'accès à des ressources additionnelles et stables que les provinces elles-mêmes réclament.

Une table de négociation à trois aurait l'avantage d'assurer plus facilement une coordination efficace des efforts pour résoudre le déséquilibre fiscal. Le danger de négociations séparées (fédérales-provinciales et provinciales-municipales) est que chacun peut jouer le jeu de la resquille : le fédéral aurait l'alibi idéal pour refuser de déporter des ressources additionnelles vers les provinces — il pourrait en effet arguer qu'il doit garder ses surplus pour aider les municipalités.

Faute de faire maintenant les réajustements qui s'imposent — y compris au niveau du régime des négociations du fédéralisme fiscal — la fédération canadienne dérivera vers une crise financière aiguë qui va non seulement entraîner la détérioration des services publics pour les Canadiens mais aussi l'érosion de la compétitivité de l'économie canadienne au plan international.

***Gilles Paquet est directeur du  
Centre d'études en gouvernance  
à l'Université d'Ottawa.***

# La stratégie urbaine nationale : un besoin criant

Glen Murray

L'année de mes 10 ans, le Canada est devenu centenaire. Expo 67 faisait de Montréal le Paris de l'Amérique. Toronto était en train d'évincer New York, Winnipeg en passe de devenir notre Chicago à nous, et pendant que Calgary venait au monde, Vancouver était sacrée championne toutes catégories. Quant à Ottawa, la ville où l'on n'avait pas peur, elle aurait fait l'envie de Washington.

Trente-cinq ans plus tard, cette belle assurance s'est dissipée. La courbe démographique stagne à Montréal et à Winnipeg, Toronto ploie sous la pression des désistements provinciaux et des crises budgétaires, et Vancouver ne sait plus que faire devant le drame de la drogue et de la pauvreté.

Ce qui manque au Canada, c'est une stratégie urbaine nationale. Nos villes n'ont pas les ressources nécessaires pour se développer normalement après des années d'abandon. Elles sont surtaxées, sous-financées, souvent sur-administrées et leurs citoyens, sous-représentés. Les impôts fonciers sont trop élevés et continuent de grimper. Enfin, les autres sources éventuelles de revenu leur échappent parce qu'elles sont les « créatures des provinces ».

À Winnipeg, nous ne dépensons que le tiers environ de ce qu'il faudrait pour entretenir nos principales infrastructures. Chez nous comme dans la plupart des villes canadiennes, ce n'est pas le rythme de réfection des infrastructures dont on discute, mais celui de leur détérioration. Or, la plus grande partie des 4 milliards de dollars que tire le gouvernement fédéral des taxes sur l'essence — sur les 15 milliards d'excédents budgétaires d'Ottawa — ne revient pas sur le territoire municipal financer les routes et les systèmes de transport qui génèrent ces revenus, et dont les villes ont besoin pour soutenir leur économie et affronter la concurrence.

---

---

*Ce qui manque au Canada, c'est une stratégie urbaine nationale. Nos villes n'ont pas les ressources nécessaires pour se développer normalement après des années d'abandon. Elles sont surtaxées, sous-financées, souvent sur-administrées et leurs citoyens, sous-représentés.*

---

---

La dégradation de l'environnement et le commerce interdépendant font fi des frontières autant que des solutions obsolètes émanant des gouvernements nationaux. Populations, capitaux, pollution, terrorisme, tout cela circule dans un monde de plus en plus étroitement intégré, et la plupart des problèmes d'ampleur mondiale trouvent leur solution à l'échelle locale, dans l'action des collectivités. C'est un gouvernement local qui reçoit l'appel 911 signalant une alerte au terrorisme. Diminuer le volume des ordures et la pollution, éradiquer la pauvreté et le racisme, entretenir les infrastructures essentielles pour amener les entreprises à investir, assurer la sécurité des citoyens, voilà des tâches terriblement lourdes pour les gouvernements municipaux.

## **LE LIEU GÉOGRAPHIQUE N'EST PAS LE SEUL ÉLÉMENT DÉCISIF**

Les grandes entreprises en quête d'un lieu d'affaires accordent de moins en moins d'importance au *pays* où elles s'établiront. Ce qu'elles cherchent avant tout, c'est une *ville* qui leur offre du capital de risque, une main-d'œuvre bien formée, des ressources pour l'innovation et la recherche, des infrastructures saines et un environnement fiscal concurrentiel. Tout aussi décisive est la « qualité de vie », c'est-à-dire la qualité

des établissements d'enseignement, des loisirs et des institutions culturelles. L'étonnante mobilité des gens d'affaires et des travailleurs qualifiés a forcé les villes à repenser leur rôle.

Puis sont venus le libre-échange et l'abolition des frontières commerciales avec les États-Unis. Nous faisons maintenant concurrence à un gouvernement américain qui dépense cinq fois plus que le gouvernement canadien pour l'entretien des infrastructures des grandes villes. Les gouvernements municipaux au Canada leur consacrent en moyenne 785 \$ (US) par habitant, contre 1 652 \$ (US) aux États-Unis. Nos gouvernements provinciaux et fédéral lèvent des impôts sur les villes comme aux États-Unis, mais ne les réinvestissent pas sur place comme le font nos voisins américains. Aux États-Unis, les villes conservent une part assez importante de la richesse qu'elles produisent pour s'acquitter de leurs responsabilités à l'égard des routes, du transport en commun, de la culture, du logement social et de la rénovation urbaine. Chez nous, c'est à peine si nous réparons les nids-de-poule dans les rues. Les Américains ont compris que ce ne sont pas seulement les politiques commerciales qui font le succès du libre-échange mais aussi la santé des économies locales.

### EN MANQUE DE REVENUS

Les villes canadiennes tirent en moyenne 49,5 pour cent de leurs revenus des impôts fonciers. Ce chiffre se compare à 21 pour cent pour les villes américaines qui, elles, reçoivent une part des taxes de vente et des autres revenus de croissance qu'elles génèrent en favorisant l'activité économique sur leur territoire. Dans la nouvelle économie de l'information, l'impôt foncier stagne. La croissance ne se mesure plus en pieds carrés d'espace commercial, et le déclin

démographique a mis un frein à la construction domiciliaire en banlieue. Il y a moins de « croissance foncière » à imposer et tous les importants revenus de croissance relèvent des autres paliers de gouvernement. La crise approche.

À Winnipeg, le trésor municipal ne conserve que 0,48 \$ sur chaque dollar d'impôt foncier qu'il recueille. Le reste est versé à la province pour financer l'éducation. C'est dire que, même dans le cas de notre principale source de revenu, nous passons après les autres. Le déséquilibre fiscal au Canada, c'est entre les villes et les autres paliers de gouvernement qu'il existe.

Il faut bien reconnaître que les villes ne réclament pas une augmentation des impôts. Elles cherchent simplement le moyen de partager plus équitablement les ressources actuelles pour répondre aux besoins critiques, fondamentaux, de tous. Si je dis que la crise approche, c'est qu'à l'ère de l'économie mondiale, la santé d'un pays dépend de celle de ses villes et de leur capacité d'adaptation.

Au Canada, le débat sur cette question ne fait que commencer alors qu'à l'étranger, beaucoup de nouvelles stratégies urbaines sont déjà en place. Comme les autres maires du pays, je vais continuer de chercher les solutions dont nos villes, et le Canada, ont tant besoin pour assurer leur avenir.

*Glen Murray est maire de Winnipeg. Il a grandi à Montréal et habité dans plusieurs villes canadiennes. Il a été élu maire de Winnipeg pour la première fois en 1998 et fait partie du C5, un groupe de maires qui se réunit périodiquement pour discuter changements à apporter à la gouvernance des grands centres urbains du Canada.*

# Annexe

## TRANSFERTS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX, 2001-2002

	<b>Paiements de péréquation</b>	<b>Péréquation en pourcentage des recettes provinciales totales</b>	<b>Péréquation per capita</b>	<b>TCSPS en espèces</b>	<b>TCSPS en points d'impôt</b>	<b>TCSPS total</b>	<b>TCSPS per capita</b>
	millions \$	%	\$	millions \$	millions \$	millions \$	\$
Colombie-Britannique	132	0,5 %	32	2 627	1,909	4 535	1 107
Alberta	0	—	—	1 753	1,635	3 388	1 106
Saskatchewan	398	6 %	392	637	489	1 126	1 108
Manitoba	1 207	14 %	1 050	720	554	1 274	1 108
Ontario	0	—	—	6 393	6 735	13 128	1 106
Québec	4 719	9 %	637	4 638	3 566	8 204	1 107
Nouveau-Brunswick	1 202	22 %	1 589	474	364	838	1 107
Nouvelle-Écosse	1 326	22 %	1 407	590	454	1 044	1 107
Île-du-Prince-Édouard	260	25 %	1 877	86	67	153	1 105
Terre-Neuve	1 074	25 %	2 011	331	261	591	1 107
Canada	10 318	—	—	18 300	16 100	34 400	1 107

Sources : Canada, ministère des Finances, « Le Programme de péréquation », mis à jour le 6 mars 2002, disponible en ligne à l'adresse [www.fin.gc.ca/transfers/transfers\\_eq\\_f.html](http://www.fin.gc.ca/transfers/transfers_eq_f.html) ; « Le Programme de péréquation », mis à jour le 17 avril 2002, disponible en ligne à l'adresse [www.fin.gc.ca/FEDPROV/eqpf.html](http://www.fin.gc.ca/FEDPROV/eqpf.html) ; « Principaux transferts fédéraux aux provinces et aux territoires », mis à jour le 12 avril 2002, disponible en ligne à l'adresse <http://www.fin.gc.ca/FEDPROV/mtpf.html> ; Statistique Canada, « Recettes et dépenses des administrations provinciales et territoriales générales », mis à jour le 9 mai 2002, disponible en ligne à l'adresse <http://www.statcan.ca/francais/Pgdb/State/Government/govt04a.htm> ; Statistique Canada, « Démographie », disponible en ligne à l'adresse [http://www.statcan.ca/francais/Pgdb/People/Population/demo02\\_f.htm](http://www.statcan.ca/francais/Pgdb/People/Population/demo02_f.htm).



LE PORTAIL DU CANADA

*Un outil de recherche et de référence précieux pour tous ceux qui se passionnent pour les choix politiques des Canadiens.*

## LE CANADA SOUS TOUTES SES COUTURES



### À la une

Une dose quotidienne de nouvelles et d'opinions de partout au pays.



### Guide éclair

...pour bien saisir rapidement les enjeux.



### Sondage

Exclusif : une fascinante perspective sur l'opinion publique au Canada.



### Opinion Canada

Le regard hebdomadaire du CRIC sur l'évolution de la société canadienne.



Le Conseil de l'unité canadienne

Le Centre de recherche et d'information sur le Canada est un programme du Conseil de l'Unité canadienne.

#### AUTRES PUBLICATIONS DU CRIC :

Cahier n° 1 du CRIC : Échanges commerciaux, mondialisation et valeurs canadiennes (avril 2001)

Cahier n° 2 du CRIC : Jeter un pont entre les peuples autochtones et l'État (juin 2001)

Cahier n° 3 du CRIC : La participation électorale au Canada : La démocratie canadienne est-elle en crise ? (octobre 2001)

Cahier n° 4 du CRIC : Portraits du Canada 2001 (janvier 2002)

Cahier n° 5 du CRIC : La Charte : ciment de l'unité canadienne ou ferment de discorde ? (avril 2002)

Cahier n° 6 du CRIC : Le Nord canadien : ouverture au changement (juin 2002)

**DISPONIBLES SUR LE SITE DU CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LE CANADA, AU [WWW.CRIC.CA](http://WWW.CRIC.CA).**



Le Conseil de l'unité canadienne

**Canada**

Les Cahiers du CRIC sont publiés grâce à la participation financière du Gouvernement du Canada.

Centre de recherche et d'information sur le Canada (CRIC)  
2000, av. McGill College  
Bureau 250  
Montréal (Québec) H3A 3H3  
1 800 363-0963  
Télécopieur: (514) 843-4590  
[www.cric.ca](http://www.cric.ca)